

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et le Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE : Le Marquis de Juigné, député de la Loire-Inférieure, a été élu Président de la Société Hippique Française, en remplacement du baron du Teil, décédé. Toutes nos félicitations.

AVRANCHES aura lieu, le samedi 2 décembre, le 7^e Concours Foire de la race bovine Normande.

LES MONOPOLES : Le déficit des P. T. T. pour l'exercice 1931-32, s'élève à 185 millions ; celui des Poudres, en cinq ans, a atteint 316 millions ; celui de l'alcool, un demi-milliard. Les chemins de fer de l'Etat, de 1926 à 1930, période de prospérité générale, ont enregistré un déficit de près de deux milliards. Le monopole des tabacs, mieux géré par la Caisse d'Amortissement, rapporte trois milliards par an ; mais en Angleterre, où le régime du tabac est libre, les taxes fiscales rapportent huit milliards au Trésor.

UNE OIE DE 36 ANS a été dénichée par un propriétaire de Normandie. Cette oie se portait fort bien et ne serait pas encore morte, si un chien ne l'avait étranglée. Elle avait seulement quelques rhumatismes, ce qui est permis à cet âge.

COMMERCE DU LIÈGE : La quantité utilisée annuellement est évaluée à 2 millions 1/2 de quintaux. La plus grande partie est produite par le Portugal. Les chènes-lièges de l'Etat Algérien occupent 250.000 hectares et ont donné 70.000 quintaux en 1933. Les forêts privées de l'Algérie fournissent une production variant de 40.000 à 250.000 quintaux. Les prix du liège ont beaucoup oscillé. Le coefficient d'augmentation, sur le cours moyen d'avant-guerre, était de 4,13 en 1925, de 9,38 en 1926, de 7,22 en 1928, de 4,08 en 1931, et de 2,47 en 1932. Ces bas prix ont déterminé une crise.

La destruction des insectes attaquant les grains

Le Ministère de l'Agriculture a attiré l'attention des agriculteurs sur les soins qu'ils doivent apporter aux grains stockés, pour assurer leur bonne conservation.

Les procédés de destruction des insectes, lorsqu'il s'agit de grains destinés à la mouture, sont basés sur l'emploi des produits suivants :

a) Le bromure de méthyle peut être employé pour les grains à traiter à raison de 60 grammes par mètre cube d'espace.

Dangers : peu toxique pour l'homme si ce n'est à dose massive, non combustible et aucune action sur le grain ;

b) Le sulfure de carbone. Comme l'insecticide précédent, ce liquide est employé lorsque les stocks de grains sont en tas ou en magasins et qu'on recouvre de bâches pour effectuer le traitement. Employer, de préférence, des bâches à texture, aussi serrée que possible.

Le sulfure de carbone s'emploie à la dose de 100 grammes par mètre cube de grain ; si l'élasticité de la bâche n'est pas suffisante, porter la dose à 150 grammes ; facilement inflammable, peut produire l'asphyxie. Être prudent dans son emploi ;

c) La chloropicrine dont l'emploi ne peut être conseillé lorsque les grains sont logés dans des silos ou des magasins spéciaux. Très efficace, elle s'emploie à la dose de 20 grammes par mètre cube.

Dangers : vapeurs irritantes pour les yeux et les voies respiratoires ; non inflammables, ces vapeurs n'ont aucune action sur la qualité boulangère des grains.

Quant aux grains devant servir de semence, on conseille de les mélanger avec des cristaux de para-chlorobenzène, à raison de 100 grammes par mètre cube d'espace et d'éviter l'évaporation trop rapide du produit en recouvrant le tas de grains avec une bâche.

Les Labours de saison

Le froid est une des forces naturelles les plus propices à la santé de la terre. C'est pour favoriser son effet que l'on pratique en ce moment, avant les fortes gelées, les labours sur les champs destinés à recevoir, au printemps, les secondes semences de céréales.

Ces labours retournent la terre, la mettent à nu et l'exposent ainsi, pendant tout l'hiver, à l'action bienfaisante du froid : glace, neige, gel, dégel. Ils ameublissent le sol tout en favorisant la destruction des mauvaises herbes et des insectes nuisibles, de leurs larves et des rongeurs.

Les champs ayant porté notamment une céréale d'hiver sont restés pendant à peu près un an sans avoir été ouverts ou remués. C'est là un grand inconvénient, car tout sol, quelles que soient sa nature et sa composition, doit être ouvert de temps à autre. Faute de cela et par suite des influences atmosphériques défavorables, des pluies battantes spécialement, la couche superficielle devient dure, les intervalles que le labour avait laissés à l'intérieur de la couche arable se remplissent peu à peu par le tassement naturel et l'accès de l'air devient insuffisant ou à peu près nul.

Cependant l'air atmosphérique joue le grand rôle dans l'état de santé de la terre. Il y active et y produit tout un processus de transformations essentielles. En son absence, le sol devient inactif ; la désagrégation des divers principes nutritifs, qui rend ceux-ci assimilables par les végétaux, se trouve arrêtée et, avec elle, le travail entier de la fertilisation.

Donc il faut que l'air pénètre aisément la terre et il ne le peut que grâce au labour.

Un autre effet nuisible du tassement, c'est que l'eau non plus n'entre pas facilement dans la terre et que celle qui y était déjà ne trouve pas d'écoulement. Or, c'est la sécheresse intérieure dont il n'est pas besoin de faire ressortir les effets désastreux ou la stagnation et un excès d'humidité dont on connaît les inconvénients, surtout dans les sols forts et compacts.

Au contraire, une terre fréquemment labourée et maintenue dans un état d'aération et d'ameublissement, emmagasinant régulièrement l'eau, se maintient plus longtemps fraîche qu'une autre pendant une sécheresse prolongée. En outre, le sol bien ameubli s'échauffe plus facilement et plus fortement, l'accès plus abondant de l'air et par la désagrégation accélérée des principes nutritifs qui en est la conséquence, amenant un dégagement de la chaleur.

Une autre conséquence du labour pratiqué avant l'hiver est la congélation plus complète du sol remué. Si le sol reste tassé avec le chaume durant l'hiver, les effets bienfaisants du froid sont, on le comprend sans peine, infiniment moins sensibles. « La gelée est le meilleur des laboureurs », dit un adage rural qui porte en lui une incontestable vérité. Car la congélation énergique et profonde est absolument indispensable aux sols forts, notamment ; sans elle, le travail de ces sols devient excessivement pénible et partant très onéreux, tandis que le sol le plus fort, retourné en cette saison et ayant subi des gelées intenses ou des alternatives fréquentes de gel et de dégel sera relativement facile à travailler au printemps.

Le labour d'automne doit être plus profond que celui de printemps, et il peut même, dans certains cas, être pratiqué comme un véritable défoncement. Si le sol est argileux, par exemple et le sous-sol riche en chaux, on corrige les défauts du premier en ramenant à la surface une partie du second. Si le sous-sol d'une terre argileuse est une couche siliceuse, le sable ramené amoindrit l'opacité de l'argile et, de son côté, l'argile donnera une cohésion profitable à la couche siliceuse. Mais si, par contre, le sous-sol est de mauvaise qualité, s'il renferme des pierres, il faut bien se garder de le mélanger à la terre arable.

Le labour profond, sinon le défoncement proprement dit, augmentant l'épaisseur de la terre arable ameublie, éloigne de la surface l'humidité, si nuisible en cet endroit aux plantes et, en même temps, lui ouvre une réserve que les plantes, sentant cette humidité bienfaisante

à leur portée, feront des efforts pour l'atteindre par leurs racines ; c'est ainsi que l'on voit des racines de betteraves, avides d'eau, s'allonger parfois d'un mètre pour l'absorber.

De plus, une terre profondément remuée offre aux racines de la plante un milieu où celle-ci croît plus librement, où elle puise une nourriture mieux désagrégée et plus copieuse et supporte plus d'aplomb, droit et sans fléchir son épi, malgré les influences atmosphériques.

On peut labourer profondément sans employer des instruments particulièrement puissants, ni des attelages en conséquence : de quatre à six bœufs pour les charruages, à vingt-cinq ou trente centimètres, des cultures fourragères et des cultures de céréales, ou de huit à dix bœufs pour les charruages, à quarante centimètres, de champs de betteraves, luzerne, houblon, etc. On effectue en deux fois au lieu d'une le retournement des bandes de terre et la force des attelages est ainsi mieux utilisée et la terre mieux ameublie.

D'ailleurs, si la terre est soumise tous les quatre ou six ans, suivant sa nature, à un labour profond ou à un labour de défoncement, les labours qui suivent peuvent ne pas aller à plus de vingt à vingt-cinq centimètres. On labouré à plat et on donne au labour, pour une profondeur de vingt centimètres, une largeur de quinze, ou pour une profondeur de vingt-cinq centimètres, une largeur de vingt, en ayant soin de maintenir très régulières les lignes de crête du sillon.

Le labour d'automne n'a que des avantages, tous ceux que nous venons de signaler et encore cet autre fort appréciable, pour les plantes et les régions dont la période de végétation est limitée, de tenir la terre toute prête pour permettre d'entamer de bonne heure les travaux de la culture printanière.

LONDINIÈRES,
Professeur d'agriculture.

La viande doit être vendue « nette de déchets »

Le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire vient de juger une intéressante affaire concernant la vente de la viande au détail dans les boucheries.

Une bouchère du Poulguen, Mme X..., avait vendu à une cliente, du bœuf, cette dernière lui avait demandé de « parer » et de « rogner ». Sur les 1.050 grammes de la pesée, il ne restait plus que 800 grammes.

La cliente ayant déposé une plainte, la bouchère reconnut que son garçon avait oublié de joindre les rognures à la pesée, mais elle a soutenu, par l'organe de son défenseur, qu'il était admis, dans la boucherie, qu'un cinquième de la viande vendue pouvait être considéré comme déchet.

Tel n'a pas été l'avis du tribunal qui la condamne à quinze jours de prison avec sursis, et 200 francs d'amende.

La vente des Vins des Hospices de Beaune

C'est le 19 novembre qu'a eu lieu la vente des vins des hospices de Beaune. La récolte de 1933 est excessivement réduite, ainsi que le fut celle de 1911, année de glorieuse mémoire, mais la qualité exceptionnelle compense la quantité déficiente. Il n'y avait, en effet, que 98 barriques, soit un total de 220 hectolitres.

Commencée à 2 heures, la vente ne s'est terminée qu'à 5 h. 30. L'adjudication la plus faible a été de 6.900 francs les 456 litres. La plupart des cuvées ont été adjudgées au prix de 8.000, 10.000, 13.000 et quelques cents francs au-dessus.

L'enchère la plus étonnante a été celle qui, d'un premier chiffre de 13.000, s'est élevée jusqu'à 32.500 les 456 litres. Il s'agissait d'un cru illustre entre les plus illustres : le beau cru de Nicolas Rolin, qui n'avait produit que les 456 litres adjudgés. Ce prix est impressionnant.

Un Brin de Causette...

— As-tu vendu ton froment ?
— Avez-vous vendu vos froments ?
Vilà les questions qu'on entend dire un peu partout dans les villages, sur les marchés, d'un bout à l'autre du département et des campagnes de France. Chacun se croisant le ciboulot, s'arrachant les cheveux, pour savoir comment faire, pour convertir son grain, non point en farine, mais en argent ou en francs papiers ?

M. de la Palisse aurait dit tout suite : Parbleu ! y a qu'à trouver un acheteur ! Ben sûr, de son temps, c'était point du difficile que ça ; y suffisait d'être deux pour faire un marché : un rouleur et un roulé... Mais an'hui, les acheteurs se croisent déguisés tertous en courants d'air, ou ben ils ont été convertis comme les rentes et y sont à moitié morts.

Ben malin est celui là qui pu se débarrasser de tout sa récolte, au cours légal et qui peut s'en frotter les mains : c'est un veinard, ou un co...quin, comme si qui l'aurait gagné un gros lot à la Loterie nationale.

Perquoi dan que le froment se vendant pu, ou qu'on nous l'achète grain par grain ? On boulotte tout même ben du pain dans le pays ! Avec quoi qui font du pain, si ce n'est avec la farine de froment ? Alors comment que ça se fait que les moulins s'approprient point dans nos fermes, pour débarrasser nos greniers ?

M'est avis que tout ça c'est point clair, qu'y a autant d'embrouilles que les mystères de New-York, ou que l'assassinat d'Oscar, par l'homme habillé en marin...

On a dit qui rentrerait pu un sac de blé étranger, en France, qui fallait protéger avant tout not' Agriculture et nos papiers ! Alors de deux choses l'une : Ou c'est des mentories et du bourrage de crâne et quoi qu'on attend pour faire la grève de l'impôt et faire décamper en vitesse ces lascar là, qui s'foutaient de nous ? Ou c'est la vérité et alors perquoi que les moulins tournent sans acheter de froment — à moins qu'il n'en fassent sortir de dessous terre avec une baguette magique ?

En attendant, y nous faut de la galette pour vivre, pour payer les fournisseurs et nos dettes. L'a été un temps pendant la guerre, ouaque c'épi a sauvé le franc. An'hui, le franc ferait ben de sauver c'épi... On a vu de la marchandise qui s'arvan point avec les bêtes. J'on un grenier qu'est plein de trous ; les rats grinotent mon grain et les oiseaux péquent dedans tout la journée. Si ça continue, y n'en restera quasiment pu.

Si vous voulez un « tuyau » pour vous débarrasser de vot' blé, faites comme le père Mathelin — mais, chut ! n'allez point le conter aux ouasins :

Chargez sa vot' timbreaux quatre sacs de froment et pis allez, avec un air d'enterrement, frapper au premier moulin. Vous raconterez au meunier qui à l'Agent du Fisque qui va saisir vot' mobilier, que ça serait vous rendre un flichi service que d'acheter tout suite ces quatre sacs de froment. — Pour quatre sacs, de pus ou de moins, allons dan ! Et le meunier qu'a du bon cœur vous règle au comptant... Allez ensuite, avec quatre autres sacs, chez un autre meunier et jouez lui la même comédie. Dame c'est point les p'tits moulins qui manquent dans not' pays et quatre sacs, par quatre sacs, vous finirez ben pas vendre tout vot' récolte.

Mais dépêchez-vous, si vous voulez point être chocolat — comme le Meunier !

maître jeannot

Achetez vos Machines Agricoles au Syndicat

VOUS VOUS ASSUREZ
LES MEILLEURS PRIX
LES MEILLEURES MARQUES

Vous soutiendrez aussi l'organisation syndicale qui sauvegarde vos intérêts !

Les Manifestations paysannes du 26 Novembre

Le Parti Agraire et Paysan Français a pris l'initiative de provoquer, le dimanche 26 novembre, dans toute la France, des réunions et meetings pour demander à la classe paysanne d'exprimer dans un ordre du jour unique, ses justes revendications, en face de la mévente actuelle.

Ces manifestations s'adressent à tous les cultivateurs (propriétaires exploitants, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, artisans et commerçants ruraux). Elles doivent se dérouler dans l'ordre et le calme qui sont les meilleurs signes de la force.

Les Chambres d'Agriculture, les grandes associations centrales, les associations spécialisées, tous les groupements agricoles (sociétés d'agriculture, comices, syndicats, mutuelles, coopératives) ont été invités à s'unir à ces manifestations de façon à leur assurer les caractères d'unanimité et de grandeur désirables.

Modalités d'application du prix minimum du blé indigène

Article 1^{er}. — L'article 5 de l'arrêté du 13 juillet 1933 est modifié ainsi qu'il suit :

« Quand le taux des impuretés dépassera 2 pour 100, le prix de base subira une réduction de 1 fr. 25 par kilogramme pour les impuretés autres que le blé cassé, et de 70 centimes pour les blés cassés.

« La tolérance de 2 pour 100 sera applicable d'abord aux impuretés autres que le blé, et dans le cas où ces impuretés atteindraient pas 2 pour 100 ; le surplus sera imputé pour les blés cassés.

« Au-delà d'un pourcentage total d'impuretés de 15 pour 100, dont 5 pour 100 au plus d'impuretés autres que le blé cassé, le blé ne sera pas considéré comme de qualité loyale et marchande. »

Deux minotiers poursuivis

La brigade mobile d'Orléans procède actuellement dans la région de Bléré, à une enquête au sujet d'une affaire d'infraction à la loi du 10 juillet 1933 sur la protection du marché du blé. Deux minotiers ont été inculpés. Ils auraient acheté à des petits cultivateurs qui se trouvaient gênés du blé au-dessous du cours légal sous prétexte qu'il était de qualité inférieure et impropre à la consommation humaine.

Achats de Chevaux pour l'Armée

Le crédit demandé par le ministre de l'Agriculture pour les achats de chevaux pour l'armée, en 1934, qui avait été fixé à 28.950.000 francs, serait, paraît-il, diminué de 2.900.000 francs, sur les instances du ministre du Budget. Il serait ainsi ramené à 26.050.000 francs, compte tenu d'une réduction antérieure de 711.940 francs, imposée par la dernière loi de finances.

La réduction totale, par rapport aux crédits accordés en 1933, serait de 3.641.940 francs (29.691.940 francs en 1933).

Ces réductions importantes ne manqueraient pas de créer un certain malaise dans les milieux hippiques, notamment dans l'élevage du cheval de demi-sang, dont l'unique débouché actuel est constitué par les achats de l'armée.

LE BON CIDRE

L'Association Nationale pour la propagande du bon cidre, qui groupe en son sein non seulement les producteurs agricoles et industriels, les commerçants, mais aussi... les consommateurs de cette excellente boisson, a tenu son assemblée générale à Paris. L'Association a précisé son programme d'action et étudié les moyens propres à poursuivre la tâche si heureusement entreprise sous la présidence de M. Gavin, M. Boivin-Champeaux, sénateur du Calvados, assumera désormais la présidence de cette importante et active association.

Faut-il détruire les Corbeaux ?

Les agronomes et les naturalistes n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la question de savoir si les corbeaux sont utiles ou nuisibles à l'agriculture.

En Prusse, en Bavière, en Autriche, le corbeau est considéré comme utile ; on le regarde comme nuisible en France, dans le Massachusetts et l'Ontario. Ces contradictions ne sont en réalité qu'apparences et viennent de ce que l'on confond communément, sous la dénomination de corbeaux, des oiseaux qui ont une ressemblance physique, mais dont les mœurs et le genre de vie sont bien différents.

Le corbeau ordinaire, « corvus corax », facile à reconnaître à son corps allongé de plus de soixante centimètres, à son plumage noir, brillant, à son œil brun, à sa queue de longueur moyenne, tronquée sur les côtés, à un régime omnivore. Tout lui est bon : insectes, graines, fruits, oiseaux, viande, petit gibier. Au moment des semailles, ce pillard cause dans les champs des déprédations énormes. Il déterre les grains, avec son long bec crochu aussi bien quand ils viennent d'être ensevelis dans la terre, que lorsqu'ils se gonflent pour la germination ou lorsqu'ils commencent à lever.

Le corbeau est franchement nuisible et mérite qu'on lui fasse une guerre acharnée. Dans la liste des animaux malfaisants indiquée par le Museum, il prend place à côté de l'Épervier, de la Buse, du Faucon et du pigeon ramier.

La corneille, grolle ou cornaille, moins grande, au plumage noir à reflets violets et non brillant, au bec plus petit que la tête et emplumé à la base, grise quelquefois et appelée Religieuse ou corneille mantelée, est, par contre, une grande destructrice d'insectes, de vers blancs, de mûles et de campagnols. Elle est rangée par de nombreux naturalistes parmi les animaux les plus utiles de nos régions. Malheureusement les

On place les grains ainsi préparés par petits tas de l'importance d'une cuillerée à bouche par ci par là. Dès qu'ils sont enivrés, les corbeaux battent de l'aile et il est facile de s'en emparer.

M. DESCHAMPS.

TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Les dégâts causés par la Pyrale au cours de l'année 1933 ont été particulièrement importants. Aussi nous paraît-il profitable pour les viticulteurs qui en ont été victimes ou qui pourraient le devenir, de consacrer à l'entrée de la saison d'hiver quelques moments à l'examen d'une question qui les intéresse au plus haut point.

Comme nous le verrons, les traitements d'hiver sont en effet particulièrement efficaces contre la Pyrale. L'intérêt qu'ils présentent est d'autant plus grand que les méthodes modernes permettent de détruire non nombre de parasites voisins, Cochylis et Endémis, et de remédier en même temps par leur action curative à certaines affections cryptogamiques graves, comme l'Apoplexie fondroyante.

Pour la clarté de cet exposé, nous examinerons succinctement la biologie de l'insecte pour passer ensuite en revue les différents modes de traitements et leur application.

Biologie. — Au cours de l'été, le papillon de la Pyrale pond sur la face supérieure des feuilles de la vigne ses œufs. De ces œufs sortent huit à neuf jours plus tard de jeunes chenilles. Celles-ci se dispersent aussitôt, et sans chercher à se nourrir, gagnent les sarments. Elles s'y abritent peu après sous les écorces après s'être tissé un cocon mince, soyeux, ouvert aux deux bouts. C'est surtout vers la naissance des bras, sous les parties coudées, voire même dans les fentes des échelles, que se rencontrent ces chenilles hivernantes. Nous les trouvons sous cette forme dès l'entrée de l'hiver et elles ne bougeront plus d'ici le printemps, ne devant du reste absorber aucune nourriture jusqu'à ce moment.

Traitements. — Le mode d'hivernage de la Pyrale, et surtout la nature relativement vulnérable de sa chenille hivernante, rendent cet insecte particulièrement sensible aux traitements d'hiver. Rappelons que la Pyrale n'est pas seule à hiverner ainsi sous l'écorce. Bon nombre de chrysalides de l'Endémis et de la Cochylis prennent leurs quartiers

nids de perdrix, les jeunes levrauts et même les semis ont à souffrir de sa voracité. Et les corneilles pululent ordinairement.

Un agriculteur anglais, M. Howard, a indiqué le moyen suivant pour préserver les semailles des corbeaux et des corneilles, il les châtre avec un mélange de 200 gr. de goudron, 100 gr. de sulfate de cuivre en dissolution dans deux litres d'eau bouillante, et cent litres d'eau.

Les oiseaux ne touchent pas aux graines ainsi traitées, à cause de leur odeur.

Le freux des moissons, « corvus frugilegus », ou petit corbeau, d'un noir bleu à reflets pourpres et aux pieds gris, qui s'abattent en troupes nombreuses, en hiver, dans nos campagnes, détruisent en très grandes quantités vers blancs, hanelons, mauvaise larves, rongeurs. Ils rendent donc des services immenses à l'agriculture. Malheureusement, en automne, ils dépouillent les noyers et les châtaigniers, ils glanent dans les champs emblavés et déterrent au printemps, les pommes de terre que l'on vient de planter.

Dans les contrées où ils s'abattent en trop grand nombre, les corbeaux sont un véritable fléau pour l'agriculture, à cause de la dîme qu'ils prélèvent sur les céréales, les légumineuses, les pois, etc. Pour les éloigner des emblavures, il faut en tirer quelques-uns au fusil, et les suspendre par ci par là à un piquet. On peut les capturer en les enivrant avec du froment qu'on laisse macérer pendant cinq minutes dans un liquide obtenu en faisant bouillir une demi-heure deux grammes de noix vomique dans trois quarts de litre d'eau.

On place les grains ainsi préparés par petits tas de l'importance d'une cuillerée à bouche par ci par là. Dès qu'ils sont enivrés, les corbeaux battent de l'aile et il est facile de s'en emparer.

M. DESCHAMPS.

d'hiver de la même façon, mais ces chrysalides sont de façon générale beaucoup plus résistantes. Quoi qu'il en soit, les modes de traitements envisagés seront d'autant plus intéressants qu'ils permettront de détruire davantage d'insectes, non seulement Pyrale, mais encore, dans les limites possibles, Cochylis et Endémis.

Ceci posé, nous allons examiner rapidement les différents modes de traitements d'hiver généralement utilisés :

1^{er} Le clochage. — Nous n'en parlons guère que pour mémoire, car il n'est plus très usité. Comme son nom l'indique, il consiste à recouvrir la souche d'une cloche de verre, sous laquelle on fait brûler du soufre. Le gaz sulfureux a bien une certaine action antipyrétyque, mais l'effet insecticide n'est pas très sûr. Au reste, cette pratique est très longue et exige une main-d'œuvre assez abondante.

2^e L'ébouillantage. — L'ébouillantage ou échaudage des reps, consiste à verser sur les souches pendant le courant de l'hiver de l'eau aussi chaude que possible. Cette pratique est très populaire en certaines régions, en Beaujolais notamment. Elle aussi nécessite une main-d'œuvre coûteuse et une dépense assez élevée en combustible, l'eau devant avoir au moins 80° au moment où on la verse. Ce traitement est en même temps d'une exécution assez lente. Contre la Pyrale, son efficacité est toutefois réelle. On ajoute parfois à l'eau bouillante des cristaux de carbonate de soude, qui permettent d'agir contre les chrysalides de l'Endémis et de la Cochylis.

3^e Les arsenicaux solubles. — C'est en 1916 que le savant P. Marchal a proposé le premier le traitement aux sels arsenicaux solubles, moins coûteux que les précédents et d'application plus commode. La solution prête pour l'emploi doit contenir au moins 3,5 % d'arsénite de soude et avoir une mouillabilité et une pénétration suffisante pour parvenir jusqu'à la chrysalide. Tout en ne se nourrissant pas, celle-ci, tout au

moins celle de la Pyrale, présente en effet la faculté d'absorber par la bouche l'eau atmosphérique qui imbibé l'écorce, et par conséquent les produits en solution dans cette eau.

Le traitement connu un succès d'autant plus grand que l'arsénite de soude exerce une action curative très nette contre le champignon de l'Esca, permettant ainsi au viticulteur, tout en détruisant la Pyrale, et en proportions moindres évidemment, l'Eudémis et la Cochylys, de remédier de façon certaine à l'apoplexie foudroyante, la grave affection causée par ce champignon.

Depuis lors, de nouvelles observations ont été faites sur les vignes ainsi traitées, qui, dans l'ensemble, paraissent présenter une meilleure résistance qu'auparavant au Folletage et au Court-Noué. Ce bienfaisant effet serait dû sans conteste à l'arsénite, qui joue, comme on le sait, lorsqu'il est pris à faibles doses, un rôle stimulant connu de longue date dans les organismes animaux. Sans doute cette action s'exerce-t-elle également dans les organismes végétaux.

Pour parler un langage médical, il s'agit donc en l'espèce d'une sorte de traitement « polyvalent », c'est-à-dire, non pas d'une panacée universelle, mais d'un traitement propre à lutter contre diverses affections à la fois. D'où le succès bien justifié que connaissent de plus en plus ces traitements arsenicaux.

Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on a pu établir des formules efficaces, car bien des conditions étaient à remplir pour arriver à obtenir des produits parfaitement au point.

C'est aux lessives alcalines que l'on a d'abord fait appel pour « décapier » l'écorce et obtenir un premier effet de « débarras » sur les diverses chrysalides de la Pyrale d'abord, puis de l'Eudémis et de la Cochylys, celles-ci plus résistantes comme nous l'avons vu.

Outre ces lessives, il a fallu s'adresser à d'autres produits pour mieux mouiller la souche et amener en fin de compte le sel arsenical au cœur même de celle-ci, où il doit exercer son action anticryptogamique contre le champignon de l'Esca et entrer en quelque sorte dans son système circulatoire après avoir agi comme insecticide.

On s'est adressé en premier lieu à des savons, mais si la mouillabilité superficielle était satisfaisante, la pénétration l'était moins. Les huiles lourdes, auxquelles certains ont fait appel, assurent beaucoup mieux cette pénétration, mais peuvent causer des brûlures. Aussi, dans les formules les plus modernes, a-t-on préféré choisir un moyen terme et s'adresser aux pétroles, aussi pénétrants et sans toxicité pour la souche. On arrive ainsi à avoir les principes actifs sous forme de naphthalènes alcalins, qui exercent un véritable débarras de l'écorce et de la chrysalide, puis de la souche, assurant ainsi dans les meilleures conditions le double effet insecticide et anticryptogamique.

On s'est adressé en premier lieu à des savons, mais si la mouillabilité superficielle était satisfaisante, la pénétration l'était moins. Les huiles lourdes, auxquelles certains ont fait appel, assurent beaucoup mieux cette pénétration, mais peuvent causer des brûlures. Aussi, dans les formules les plus modernes, a-t-on préféré choisir un moyen terme et s'adresser aux pétroles, aussi pénétrants et sans toxicité pour la souche. On arrive ainsi à avoir les principes actifs sous forme de naphthalènes alcalins, qui exercent un véritable débarras de l'écorce et de la chrysalide, puis de la souche, assurant ainsi dans les meilleures conditions le double effet insecticide et anticryptogamique.

Époque des traitements arsenicaux. — L'époque de ces traitements, qui peuvent se faire soit par badigeonnage, soit par pulvérisation, s'étend de novembre à mars et jusqu'au moment du débordement. Il importe essentiellement de ne les effectuer que pendant la période de repos complet de la végétation. Dans les vignes très atteintes, il y a lieu de procéder à deux traitements, le premier sept à huit jours après la taille, le second quelques jours avant le débordement. Celui-ci, qui est le plus efficace des deux, sera la plupart du temps le seul à être indispensable. De toutes façons, il faudra toujours attendre pour l'effectuer quelques jours après la taille, de façon à éviter les refoulements de sève.

Précautions à prendre. — Certes, elles existent, mais il ne faut pas se les exagérer. Les solutions arsenicales n'émettent aucune vapeur toxique, et les seuls dangers d'empoisonnement résident dans leur ingestion directe. Dans les produits du commerce, l'arsénite de soude est dénaturé et coloré, pour éviter toute méprise fâcheuse, comme la loi en fait du reste une obligation. Pour les épandres, il est prudent de mettre de vieux vêtements et des gants imperméables, d'éviter de souffler dans les tubes des pulvérisateurs, de ne pas fumer pendant les traitements, d'éviter de pulvériser contre le vent, de se changer et de se laver le visage et les mains avant de prendre le repas.

Conclusion. — Des trois méthodes de lutte contre la Pyrale, le traitement aux solutions arsenicales demeure la plus indiquée. C'est en effet la plus rapide, la plus commode et la plus efficace. Elle seule permet en outre d'agir dans une certaine mesure contre les chrysalides d'Eudémis et de Cochylys qui se trouvent sous l'écorce, tout en exerçant sa puissante action curative contre la redoutable Apoplexie.

Parmi les produits du commerce, il importe de s'adresser à ceux qui portent une garantie de teneur en arsénite de soude et en acide arsénieux, ce qui est plus rare qu'on ne le croit... Les produits contenant des pétroles paraissent plus actifs que ceux où l'on fait seulement appel à des savons, tout en ne risquant pas de provoquer les brûlures souvent constatées avec les huiles lourdes. Enfin, il y a lieu de donner la préférence aux formules les plus concentrées qui, presque toujours, sont en même temps plus économiques.

R. RONDELEUX,
Ingénieur agronome.
(La Revue de Viticulture.)

LA DÉFENSE DU BLÉ

Modifications et Additions à la Loi du 10 Juillet

Résorber l'excédent

La loi craque en ce moment sous le poids d'un énorme excédent, conséquence des deux fortes récoltes 1932-1933 et d'une sous-consommation profonde.

Les mesures qui devaient être prises pour résorber l'excédent sont restées à peu près inefficaces parce qu'insuffisantes et non contrôlées. La fixation du prix minimum a joué son rôle psychologique de soutien du marché pendant les premiers mois ; restent maintenant les difficultés techniques de déséquilibre du marché qui n'ont pas été supprimées.

Il faut faire disparaître les stocks de blé qui écrasent le marché. Pour cela,

1° Avoir des ressources suffisantes.

Au 1^{er} janvier 1934, les fonds affectés à la défense du marché du blé seront pratiquement épuisés.

La Caisse Nationale a été autorisée par la loi du 10 juillet à avancer au fonds de défense du blé le reliquat (soit environ 200 millions) des 300 millions qui lui avaient été prêtés par la Caisse des Dépôts et Consignations en application de l'article 2 de la loi du 26 janvier (financement du report).

Du 10 juillet 1933 au 1^{er} janvier 1934, une somme d'au moins 150 millions aura été dépensée pour les différentes mesures d'application de la loi (exportation, dénaturation, etc.). Environ 50 millions resteront disponibles pour assurer la défense du marché : somme dérisoire en face de la multiplicité des mesures à appliquer et de l'énorme excédent à résorber.

La Caisse Nationale vient d'emprunter, conformément à la loi, un emprunt de 200 millions. Mais cette somme n'apportera pas d'argent frais à la défense du marché, elle doit servir à rembourser la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Caisse Nationale ne peut, pour l'instant, émettre un emprunt plus élevé, car les recettes fixes créées par la loi du 10 juillet (produit de la taxe à la mouture, etc.), sont juste suffisantes pour couvrir l'amortissement et les intérêts de l'emprunt de 200 millions.

Pour avoir des ressources nous avons demandé la taxe de 5 fr. par quintal de blé, utilisée avec l'avis des représentants de l'agriculture (avec exonération pour les stocks déjà constitués en magasin par les coopératives ou les négociants).

Le gouvernement a proposé 2 fr. Cette somme sera insuffisante pour faire face aux besoins.

Les producteurs de blé, pensons-nous, ont plus intérêt à sacrifier pour se défendre 5 fr. par quintal de blé que de risquer l'effondrement complet du marché, faute de ressources.

2° Faire jouer au maximum les mesures permettant de résorber l'excédent.

BLUTAGE. — L'abaissement du taux de blutage préconisé si justement par le sénateur Cassez est la mesure qui peut, sans paiement d'aucune prime, résorber 5 à 6 millions de quintaux.

Elle n'a, jusqu'à présent, donné aucun résultat.

A cela, plusieurs raisons : La loi, abaissant le taux d'extraction, a prévu un régime différent pour la mouture de commerce et pour la mouture à façon. L'exception dont bénéficie la mouture à façon a multiplié les possibilités de fraudes ; elle rend tout contrôle impossible en meunerie et en boulangerie dans les régions où se pratique l'échange.

Par ailleurs, la loi avait prévu la dénaturation des farines basses qui n'a pas encore été mise en vigueur.

Enfin, le contrôle est actuellement inexistant et la boulangerie, trop souvent, achète et emploie librement des farines basses à bas prix.

A cette situation, il faut porter remède d'urgence.

a) En supprimant l'exception prévue dans la loi du 10 juillet pour les moutures à façon. Dans les échanges, les producteurs bénéficieront de la restriction d'une quantité supplémentaire de farines basses et d'issues. Ils regagneront d'un côté ce qu'ils perdent de l'autre.

b) Par la dénaturation obligatoire, dans chaque moulin, d'un pourcentage déterminé de farines basses.

c) Par la mise au point d'un contrôle comptable et technique non seulement en meunerie, mais en boulangerie.

d) En développant d'urgence, dans le cadre interprofessionnel, une propagande intense pour la consommation du pain, dont la qualité sera améliorée par cette réglementation sévère et bien contrôlée.

Lutter contre la surproduction

Les producteurs qui étendent aujourd'hui leurs emblavures conduisent le marché du blé à la catastrophe irrémédiable.

De plus, si l'on veut entrer dans cette voie, il faut faire vite et prévoir une pénalité suffisante : 1.000 francs par hectare serait un minimum.

De telles mesures de contrainte sont malheureusement d'un contrôle et d'une efficacité infiniment difficiles. Pour enrayer la surproduction du blé il faut surtout défendre les cultures secondaires.

Défendre les céréales secondaires

On a commencé à le faire, trop tard d'ailleurs, par certains contingents et relèvements de droits.

C'est encore insuffisant, car une protection efficace des céréales secondaires ne peut être assurée que par la revalorisation des produits de remplacement étrangers à bas prix ; en particulier des tourteaux et des riz. Pour cela, l'Association Générale des producteurs de blé demande :

1° Le contingentement des entrées de tourteaux et de riz étrangers.

2° L'institution d'une taxe de 20 fr. au quintal de riz en provenance des colonies, taxe reversée au budget de nos colonies pour venir en aide aux producteurs coloniaux et favoriser les exportations de riz vers d'autres marchés.

3° Le remboursement des droits de douane pour permettre la sortie de céréales secondaires et, en particulier, d'avoine.

4° La réforme de la législation de la fabrication de la bière, en ramenant à 10 % la tolérance d'emploi des produits de remplacement de l'orge et en réglementant l'appellation des bières ne correspondant pas à cette définition.

Contrôler l'application de la loi

Le contrôle actuel est inexistant ; tout le monde le sait. Le dévouement du service de contrôle du Ministère de l'Agriculture n'est pas en cause, mais ses moyens d'action sont ridicules.

La tâche, en effet, est immense : Surveillance des transactions et des prix pratiqués pour le blé et les farines — contrôle du taux de blutage et de la réglementation des fa-

riques — de la dénaturation et de la vente des basses farines — contrôle des quantités écrasées et des différentes formalités réglementaires imposées à la meunerie — contrôle de la boulangerie — interdiction d'emploi des farines non réglementaires — contrôle des échanges — contrôle des opérations de stockage et de report — contrôle de l'emploi obligatoire, en meunerie, des blés dénaturés (éventuellement contrôle des opérations de dénaturation elles-mêmes).

Avec l'absence de contrôle, les fraudes se développent sur toute la ligne.

La situation actuelle ne peut pas durer, les producteurs, les commerçants et les industriels honnêtes sont gravement lésés par les agissements de ceux qui tournent la loi sans scrupule.

Apporter certains assouplissements à la loi

1° Rémunération du négociant.

Le négociant qui n'achète presque plus, a tiré argument de l'absence de rémunération pour justifier sa réserve. En fait, si le commerce n'achète pas, c'est surtout à cause du manque de confiance générale.

L'Association Générale des Producteurs de Blé est néanmoins partisan de donner satisfaction à cette demande et se rallie au texte gouvernemental.

2° Question des transports.

La fixation d'un prix minimum départ uniforme empêche de dégager les régions surproductrices. Ces régions gorgées de blé, vendent normalement au lendemain de la moisson à un prix inférieur aux cours pratiqués dans les régions déficitaires.

Cet engorgement de certaines régions constitue un risque très grave. Les producteurs pressés par le besoin d'argent peuvent, d'un instant à l'autre, lâcher pied s'ils perdent confiance. L'effondrement de certains centres entraînerait tout le marché.

Il est donc logique de chercher un remède à cette situation, sans perdre de vue cependant que le problème principal consiste bien plus à résorber l'excédent qu'à le déplacer.

tés des tiges supprimées peuvent être données aux vaches, chèvres, lapins, qui en sont très friands.

Fumures d'entretien de l'aspergerie en rapport

D'après M. Colomb-Pradel, une récolte d'asperges comportant environ 30 quintaux de turlions, avec la quantité de tiges correspondante (récolte moyenne d'un hectare) prend au sol environ 25 kgs d'azote, 8 kgs d'acide phosphorique, 22 kgs de potasse et 25 kgs de chaux.

D'après MM. Briou et Rousseau, dont les études sur ce point ont été très suivies, une récolte de 50 quintaux (forte récolte) avec la quantité de tiges correspondante, prend au sol 50 kgs d'azote, 11 kgs 500 d'acide phosphorique, 58 kgs de potasse et 35 kgs de chaux.

Pour différents qu'ils soient, ces chiffres semblent indiquer que l'asperge n'est pas extrêmement exigeante en éléments fertilisants.

Cependant, une notable partie de ceux-ci sont utilisés pendant la période de pousse active des turlions. MM. Briou et Rousseau ont, en effet, déterminé que, pendant les deux mois de récolte, l'asperge absorbe 30 % de l'azote, 40 % de l'acide phosphorique, 22 % de la potasse et 5 % de la chaux qu'elle prend dans l'année.

Or, la simple fumure au fumier serait incapable de fournir aussi rapidement les quantités d'azote, d'acide phosphorique et de potasse nécessaires pour que la pousse des turlions ne subisse pas de ralentissement et que ceux-ci se présentent dans l'état de fraîcheur et de turgescence qui fait la plus grande partie de leur valeur.

C'est pourquoi une fumure complémentaire apportant, peu de temps avant l'entrée en végétation de l'asperge, des éléments rapidement utilisables par la plante, est reconnue nécessaire.

Le fumier, cependant, reste indispensable et la durée d'une aspergerie exclusivement fumée aux engrais chimiques n'est, d'après les observations que nous avons pu faire, jamais bien considérable, à moins que le terrain ne soit d'une richesse exceptionnelle en humus, ce qui n'est presque jamais le cas pour les terres à asperges.

Tous les bons cultivateurs s'efforcent donc de donner à leurs asperges, chaque année, une demi-fumure au fumier, 15.000 kilos à l'hectare représentent la quantité moyenne.

Bien souvent la pénurie de fumier oblige à ne fumer que tous les deux ans. Dans ce cas, le complément d'azote organique est souvent fourni par la corne broyée ou en copeaux à la dose de 4 à 5 kilos à l'are. Cet

La Vie Syndicale

Montbert

Dimanche 26 novembre, à 7 h. 30 du matin, Salle des Œuvres, à Montbert, grande réunion syndicale de défense agricole et viticole. Conférence par M. R. Faivre. Tous les cultivateurs sont instamment priés d'y assister.

Aigrefeuille

Dimanche 26 novembre, à 11 h. 15, à l'issue de la grand'messe, Salle du Patronage, réunion de défense agricole. Conférence par M. R. Faivre. Tous les cultivateurs sont invités.

Coudray-Plessé

Lundi 27 novembre, à 7 h. 30 du soir, Salle des Œuvres, au Coudray, grande réunion syndicale. Conférence agricole par MM. R. Faivre et de Dreux, sur des sujets d'actualité. Séance de cinéma instructive. Tous nos adhérents sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

Louisfert

Dimanche 3 décembre, à 7 h. 30 du matin, grande réunion syndicale de défense agricole. Allocation par M. R. Faivre. Tous nos adhérents sont priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

Treffieux

Dimanche 3 décembre, à 11 h. 15, à l'issue de la grand'messe, Salle de l'École, à Treffieux, grande réunion syndicale de défense agricole. Tous nos adhérents sont priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

La Chapelle-sur-Erdre

Dimanche 10 décembre, à 9 heures du matin, à l'issue de la messe, Salle du Patronage, Assemblée générale des membres de la Section Agricole. Causerie par M. R. Faivre. Questions importantes. TOUTS LES ADHÉRENTS de La Chapelle-sur-Erdre sont instamment priés d'y assister.

Mutuelles Grêle

Les cultivateurs désireux de s'assurer contre la grêle ou de créer dans leur commune une Mutuelle Grêle sont priés de s'adresser, au plus tôt, à M. R. Faivre, Service Mutualité, au Syndicat des Agriculteurs, 2, rue Scribe, Nantes.

La Fumure des Arbres fruitiers

Un certain équilibre doit exister entre les éléments fertilisants, mais les proportions de ceux-ci sont variables suivant qu'il s'agit d'une plantation jeune ou en rapport.

Des arbres nouvellement plantés exigent une reprise rapide, pour cela les divers éléments doivent être dès la plantation à la disposition du système racinaire.

Or à ce moment, l'acide phosphorique est indispensable à la formation du chevelu, aussi l'apportera-t-on à forte dose.

Plus tard avec la chaux, il assurera pour les arbres à fruits à noyaux, la formation de celui-ci.

Sur les arbres déjà formés, l'acide phosphorique doit être à portée des racines aux moments « critiques » de la vie active : départ de la végétation, fécondation, formation du noyau ; c'est à la fumure phosphatée de fond mise à l'automne d'assurer ce rôle.

La potasse régularise la fructification, concourt à la formation du suc, de l'arôme et de la finesse du fruit.

L'arbre en exige beaucoup à l'époque de la nouaison, la carence de cet élément est la cause de chute parfois massive de fruits à cette époque.

Un arbre encore en formation en exigera surtout au moment du gonflement des premiers bourgeons et en fin de végétation pour parfaire l'épaississement du bois et accumuler des réserves.

C'est à l'automne, dès la chute des feuilles, qu'il convient d'apporter les engrais potassiques (sylvinite en sols légers, chlorure de potassium en terres plus fortes).

L'azote est l'élément de choix que l'arbre absorbe pendant toute sa végétation pour la formation du feuillage et du bois.

Les arbres jeunes et les sujets épuisés en exigent plus que des adultes de vigueur moyenne, les premiers pour assurer la croissance des tissus, les seconds pour reprendre une vigueur nouvelle.

C'est ainsi que de vieux arbres ayant subi l'opération du ravalement, ont besoin d'azote pour former une nouvelle tige et assurer la fructification.

Mais un excès de cet élément est nuisible à la bonne fécondation et favorise à l'excès la formation du bois au détriment du fruit.

QUELLE FUMURE ADOPTER

Sans vouloir attacher une importance capitale aux chiffres indiqués comme exigences en fertilisants des différentes essences fruitières, il est une obligation, faite de mieux, de les adopter comme point de départ, mais en les considérant comme des minima.

Pour des arbres à fruits à pépins de végétation moyenne, Wagner et quelques autres agronomes, indiquent les chiffres suivants au mètre carré : Azote, 5 grammes ; acide phosphorique, 6 grammes ; potasse, 8 grammes.

Pour des arbres vigoureux, ils adoptent 3, 9 et 8 grammes. Quant aux arbres à fruits à noyaux, l'azote et l'acide phosphorique restent les mêmes, mais la potasse est portée à 10 grammes.

FUMURE DE FOND ET FUMURE D'ENTRETIEN

La fumure de fond peut être incorporée au sol, lors du défoncement (cas d'une plantation nouvelle en plein), ou à l'occasion d'un labour, pour des arbres en rapport.

Le rôle des engrais organiques est ici primordial, car il s'agit de constituer pour une période de quatre ou cinq années un stock d'humus, par l'apport de 60 à 80 kilos à l'are, de fumier de bovins bien décomposé.

À défaut de fumier, des tourteaux en « sols légers », les déchets de laine, sang desséché, corne torréfiée, dans les terrains de consistance moyenne, y suppléeront.

Les fumures phosphatées et potassiques comprendront, à l'are, 10 kilos de scories ou 8 kilos de superphosphate et 2 kilos de sulfate ou chlorure de potassium, le tout mélangé et enfoui dès l'automne.

S'il s'agit d'une plantation par trous, incorporer au sol en mélange, 30 kilos de bon terreau, 3 kilos de superphosphate ou scories et 500 grammes de chlorure ou sulfate de potassium.

FUMURE ANNUELLE D'ENTRETIEN

L'action de la fumure de fond doit agir pendant les quatre ou cinq premières années de la vie de l'arbre. Mais il est utile (l'azote du fumier étant à action lente) de la compléter, fin mars, début d'avril (suivant le climat), par l'apport de 14 à 20 grammes d'ammonitrate ou de Nitrate de soude par mètre carré de surface couverte.

Dans les vergers enherbés, l'emplot du pal est à conseiller. En mai, après la chute des fleurs épanouies 20 grammes de Nitrophosphate ou, si l'on dispose de purin, 30 à 40 litres, dilués dans autant d'eau.

Ainsi la plante aura à sa disposition les éléments assimilables, qui permettront aux jeunes arbres d'édifier solidement leur charpente et aux arbres en rapport de surmonter facilement la période délicate de la nouaison.

MODIFICATIONS A APPORTER AUX FUMURES

L'âge d'un arbre, sa végétation (parfois inhérente à la variété, mais aussi à la nature et la richesse du sol) doit servir de guide à la fumure.

Tel sujet, qui donne trop de bois, donc vigoureux et de rendement nul ou insignifiant, doit être modéré dans sa végétation et pour cela l'azote peut être supprimé (une année par exemple) ou tout au moins réduit, tandis qu'on augmentera la dose d'acide phosphorique et de potasse.

Tel autre qui s'épuise, parce que trop fructifère, a besoin pour réduire la production des bourgeons à fruits, de l'élément azote, qui réduira l'équilibre en favorisant les productions ligneuses.

Une taille plus longue et la suppression de fleurs en surnombre peuvent dans ce cas être également utiles.

CONCLUSION

La fumure des essences fruitières, comme toute fumure d'ailleurs, est sous la dépendance quant à son efficacité, des conditions météorologiques de l'année.

Mathieu de Dombasle disait : « 1 de soleil et 2 d'eau font 4 de produits », marquant ainsi le rôle important du facteur atmosphérique.

Que les pluies d'automne et d'hiver soient rares et neufs fois sur dix l'action des engrais sera bien amoindrie.

Sachons cela, faisons appel le plus possible pour la fumure d'entretien, en ce qui concerne les engrais azotés, à ceux qui apportent cet élément sous les deux formes, ammoniacale et nitrique, tels l'Ammonitrate et le Nitrophosphate.

Faisons un large appel au sulfate de potassium et au superphosphate en culture fruitière, plus rapidement assimilables que le chlorure ou les autres engrais phosphatés.

Ainsi, même en année sèche, l'action des fertilisants, quoique atténuée, permettra de soutenir la végétation de façon suffisante pour assurer une floraison régulière, une bonne fructification et l'obtention de beaux produits.

Les traitements anticryptogamiques et anti-insecticides complèteront alors heureusement l'action de la fumure.

C. HOUDAYER, Professeur d'agriculture.
(Le Progrès Agricole et Viticole)

Création, fumure et entretien d'une Aspergerie

(SUITE ET FIN)

Au fur et à mesure que la cueillette s'avance, on élève un peu les buttes pour les fixer à une hauteur uniforme correspondant à la longueur des turlions.

Chaque fois qu'une pluie abondante survient, suivie de quelques jours de temps sec, la surface des buttes a tendance à durcir, forme croûte, et l'air ne pénètre plus. Aussi passe-t-on alors rapidement avec de très larges rateaux, pour rompre la croûte. Cette façon, qui équivaut à un binage, fait pénétrer dans les buttes la chaleur et l'air qui activent la nitrification et contribuent puissamment, en entravant la capillarité, à la conservation de l'humidité nécessaire à la bonne végétation de l'asperge.

En fin de cueillette, on laisse les buttes s'écraser quelque peu. Les instruments de culture, houes et binneuses, s'agilent partiellement et les pluies, s'il en survient, contribuent également à cette désagréation. À la fin de l'été, il ne subsiste que peu de chose des buttes. Les tiges coupées à l'automne, on les enlève complètement, en rejetant la terre dans les interlignes, ne laissant sur les souches que quelques centimètres de terre. Les racines et la souche de l'asperge, à l'état de repos absolu de végétation, ne craignent, en effet, nullement la gelée, tandis que la pourriture des griffes pourrait être à craindre, en terrain humide, si les souches restaient couvertes de 20 ou 25 cm. de terre.

Dans la moyenne et la grande culture, on a l'habitude, pendant la période de végétation, de raccourcir les tiges afin de donner moins de prise au vent et d'éviter leur rupture, préjudiciable aux plantes. Il importe en tous cas, de ne pas opérer trop radicalement ce raccourcissement des tiges comme nous l'avons vu faire quelquefois. Les organes verts sont, en effet, les pommons de la plante. Leur rôle est de fabriquer les matières utiles qui, à l'automne, se mettent en réserve dans la souche. L'abandon de ces matières utiles conditionne étroitement le rendement de l'année suivante. Aussi, vient-il de conserver le maximum possible d'organes verts. Les cultivateurs avisés passent, à plusieurs reprises, dans l'aspergerie, et pincet des que possible, les tiges à 90 cm. ou 1 m. de haut alors que ce pincement peut encore se faire aisément à l'ongle. Cette opération produit un refoulement de sève sur les parties inférieures des tiges, lesquelles s'accroissent davantage, résistent mieux au vent et il n'en résulte aucune diminution des organes verts et, par conséquent, aucune perturbation dans la végétation de la plante qui assimile au maximum. Les extré-

mités des tiges supprimées peuvent être données aux vaches, chèvres, lapins, qui en sont très friands.

Fumures d'entretien de l'aspergerie en rapport

D'après M. Colomb-Pradel, une récolte d'asperges comportant environ 30 quintaux de turlions, avec la quantité de tiges correspondante (récolte moyenne d'un hectare) prend au sol environ 25 kgs d'azote, 8 kgs d'acide phosphorique, 22 kgs de potasse et 25 kgs de chaux.

D'après MM. Briou et Rousseau, dont les études sur ce point ont été très suivies, une récolte de 50 quintaux (forte récolte) avec la quantité de tiges correspondante, prend au sol 50 kgs d'azote, 11 kgs 500 d'acide phosphorique, 58 kgs de potasse et 35 kgs de chaux.

Pour différents qu'ils soient, ces chiffres semblent indiquer que l'asperge n'est pas extrêmement exigeante en éléments fertilisants.

Cependant, une notable partie de ceux-ci sont utilisés pendant la période de pousse active des turlions. MM. Briou et Rousseau ont, en effet, déterminé que, pendant les deux mois de récolte, l'asperge absorbe 30 % de l'azote, 40 % de l'acide phosphorique, 22 % de la potasse et 5 % de la chaux qu'elle prend dans l'année.

Or, la simple fumure au fumier serait incapable de fournir aussi rapidement les quantités d'azote, d'acide phosphorique et de potasse nécessaires pour que la pousse des turlions ne subisse pas de ralentissement et que ceux-ci se présentent dans l'état de fraîcheur et de turgescence qui fait la plus grande partie de leur valeur.

C'est pourquoi une fumure complémentaire apportant, peu de temps avant l'entrée en végétation de l'asperge, des éléments rapidement utilisables par la plante, est reconnue nécessaire.

Le fumier, cependant, reste indispensable et la durée d'une aspergerie exclusivement fumée aux engrais chimiques n'est, d'après les observations que nous avons pu faire, jamais bien considérable, à moins que le terrain ne soit d'une richesse exceptionnelle en humus, ce qui n'est presque jamais le cas pour les terres à asperges.

Tous les bons cultivateurs s'efforcent donc de donner à leurs asperges, chaque année, une demi-fumure au fumier, 15.000 kilos à l'hectare représentent la quantité moyenne.

Bien souvent la pénurie de fumier oblige à ne fumer que tous les deux ans. Dans ce cas, le complément d'azote organique est souvent fourni par la corne broyée ou en copeaux à la dose de 4 à 5 kilos à l'are. Cet

engrais donne d'excellents résultats, notamment dans les sols sableux renfermant un peu de chaux. Le sang desséché a été également utilisé. Cependant, quelques cultivateurs prétendent que cet engrais communique aux turlions une saveur amère, désagréable, et l'emploi ne se généralise pas.

Le fumier et l'engrais organique azoté sont appliqués de préférence à l'automne. À la même époque, on fait souvent emploi des engrais phosphatés et potassiques. Parfois, aussi, on attend le printemps pour les appliquer.

Comme engrais phosphaté, celui

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 20 Novembre 1933

ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.698	3.500	6 80	5 30	4 00	7 40	4 08	2 90	2 00	4 50
Vaches.....	1.800	1.700	6 70	4 80	3 80	7 80	2 98	2 65	1 90	5 00
Taureaux.....	400	385	5 40	4 70	4 30	5 80	3 25	2 58	2 15	3 65
Veaux.....	2.022	1.900	8 90	6 80	5 10	10 20	5 35	3 87	2 80	6 12
Moutons.....	13.575	12.900	14 30	9 60	7 60	15 90	7 45	4 50	3 35	7 95
Porcs.....	2.037	2.037	8 58	8 14	6 14	9 14	6 00	5 70	4 30	6 40

Du Jeudi 23 Novembre 1933

ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.604	1.500	6 90	5 40	4 10	7 50	4 15	2 97	2 05	4 65
Vaches.....	802	700	6 80	4 90	3 90	7 80	4 08	2 70	1 90	5 00
Taureaux.....	220	200	5 50	4 80	4 40	6 00	3 30	2 65	2 20	3 72
Veaux.....	1.675	1.500	9 10	7 00	5 30	10 40	5 45	4 00	2 90	6 25
Moutons.....	5.191	4.600	14 40	9 70	7 70	16 00	7 20	4 55	3 38	8 00
Porcs.....	1.637	1.637	8 42	8 00	6 00	9 00	5 90	5 60	4 20	6 30

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GHOS : 5.896. — Maine-et-Loire, 215; Sarthe, 155; Mayenne, 195; Loire-Inférieure, 245; Indre-et-Loire, 35; Deux-Sèvres, 190; Vienne, 60; Vendée, 110.
MOUTONS : 13.575. — Vienne, 301; Afrique, 300; Etrangers, 594.
VEAUX : 2.022. — Maine-et-Loire, 95; Sarthe, 340; Mayenne, 30; Indre-et-Loire, 50.
PORCS : 2.037. — Maine-et-Loire, 270; Sarthe, 245; Loire-Inférieure, 30; Indre-et-Loire, 100; Deux-Sèvres, 70; Vendée, 120.

Le prix des Vins d'Anjou

Actuellement les cours ne sont pas stables. Si quelques affaires ont été traitées à bas prix, elles l'ont été dans des cas particuliers : vins mal constitués, manque de logement, besoin immédiat d'argent. Ces quelques affaires ne peuvent fixer les cours.
Les vins d'Anjou de 1933, qu'il est encore trop tôt pour juger, ont toutes chances d'être, pour les vins courants, de qualité très supérieure à la moyenne. Quant aux vins de cru il est infiniment probable, si on considère les hauts degrés relevés à la vendange, que l'année 1933 sera une très grande année.

La Fédération des Syndicats Viticoles de l'Anjou engage les producteurs de vin d'Anjou à tenir les prix.

Service de Droit rural et de Défense juridique

Service de consultations de Droit Rural et de Défense Juridique et Fiscale, réservé à nos adhérents et concernant toutes questions : baux, mitoyenneté, bornages, impôts, vérifications d'impositions, droits de successions, ventes, échanges, contrats, etc., etc.

Les syndiqués devront nous adresser, par lettre, leurs questions aussi détaillées que possible (avec plan ou schéma s'il est nécessaire) et joindre, pour couvrir les frais de cette consultation (recherches, affranchissement, etc.), la modeste somme de 5 francs par question. Discretion absolue.

Adresser toutes correspondances au nom de M. R. FAIVRE, Service technique du Syndicat, 2, rue Scribe.

MALADES POURQUOI SOUFFRIR ?

L'Octozone

NOUVEAU GAZ RADIOACTIF donne des merveilleux résultats même dans les cas les plus rebelles

Albaine, arthritisme, blennorrhagie, constipation, dépression nerveuse, diabète, eczémas, entérite, furonculose, hypertension, métrite, paralysie, plaies, prostatite, psoriasis, panaris, rhumatismes, sciatique, ulcères varicelleux. Consultations tous les jours, sauf lundi, par médecin spécialiste, au CENTRE DE TRAITEMENTS par OCTOZONE

Nantes, 18, rue Lafayette, téléph. 147.63 Notice sur demande.

TOUT BON SYNDIQUÉ DOIT PRÉSENTER AU MOINS UN NOUVEAU ADHÉRENT AU SYNDICAT.

Rationnement pratique de la Vache laitière

RAPPORT de M. R. GOUIN

présenté à l'Académie d'Agriculture par M. HITIER

Le rationnement de nos femelles laitières en général est trop parcimonieux, pour celles dont la lactation est abondante, et quelquefois exagéré lorsque la production est faible. Les éleveurs ne se rendent pas compte de l'importance des besoins nutritifs, qui résultent de la sécrétion du lait. Pour les éclairer, on a proposé bien des méthodes ; on a compliqué les calculs dans l'espoir d'obtenir plus de précision. Le mieux est souvent l'ennemi du bien, car les éleveurs ont été effrayés, par les chiffres qu'on leur proposait et par les difficultés d'application dans la pratique. Il faut avouer que, malgré ces recherches, l'on est loin d'atteindre à l'exactitude souhaitée, car il subsiste de nombreuses et importantes causes de variation qui échappent à toute évaluation mathématique.

Il est impossible économiquement de distribuer dans une étable des rations individuelles, il faut se contenter de constituer quelques groupes. D'une part, intervenant, l'individualité de l'animal, les différences de valeur d'un aliment, les variations journalières des conditions de milieu, etc. D'autre part, les données, permettant d'estimer les besoins alimentaires, ne sont pas plus précises ; le poids vif, la quantité et la qualité du lait produit changent d'un jour à l'autre.

Heureusement la prévoyance nature a donné à l'organisme animal la faculté de constituer ou de dépenser des réserves selon que la nourriture consommée dépasse les besoins ou au contraire est insuffisante à les satisfaire. L'éleveur observe les résultats du régime qu'il a adopté, il recherche un équilibre absolu, qu'il ne pourra jamais atteindre à cause de son instabilité, mais il s'en rapprochera de plus en plus en réduisant l'amplitude des oscillations alternatives.

C'est dans le but de lui faciliter cette tâche que je propose un moyen pratique de tenir compte avec une approximation satisfaisante des besoins d'entretien de l'organisme et de production laitière. On comprend que plus un lait est riche en substances fixes, plus son élaboration demande de matériaux nutritifs. Pour supprimer ces différences d'évaluation, le Professeur Lars Frederickson propose de ramener les quantités produites à leur équivalence au point de vue des besoins de sécrétion laitière à un lait type ; il a choisi celui dont 4 % de matière grasse, il a calculé cette table indiquant les rapports relatifs entre les différents laits. Ces nombres sont proportionnels et par conséquent peuvent représenter une unité quelconque choisie comme base : litres, kilos, livres, etc.

Les chiffres permettent de constater par exemple qu'une vache qui donne 11 litres 1/2 de lait à 3 % de matière grasse, a les mêmes besoins de sécrétion que celle qui donne 10 litres à 4 % ; de même 7 litres 1/2 à 6 % équivalent à 10 litres à 4 % ou encore 11 litres 1/2 à 3 % entraînent les mêmes dépenses que 7 litres 1/2 à 6 %.

Les animaux seront réunis par groupes ayant les mêmes besoins nutritifs, selon la quantité de lait ramené au type adopté, 4 % par exemple.

Une ration d'entretien suffisante pour les vaches laitières sera distribuée à tout le troupeau, elle sera complétée pour chaque groupe par une dose d'aliments concentrés et de fourrages.

Pour la répartition des animaux dans les groupes, l'éleveur tiendra compte des différences de poids vif.

COFFRES-FORTS 33 rue de Richelieu, PARIS
BAUCHE 21 pl. de Bretagne, NANTES

MAISONS DE COMMERCE accordant des remises à nos Adhérents sur présentation de leur carte

- Alimentation**
GAILLARD-BRIAND, Emile Poupard et C^{ie}, successeurs, rue d'Orléans, 13, et Ile-Gloriette, 17, Nantes. Remise 2 % (sauf sucrés, sels, cristaux).
Ameublement
FOURNIER-GUERIN, 4, place de la Duchesse-Anne, Nantes. Remise 5 %.
NONDIN & FILS, 62, place Sainte-Elisabeth (près de la rue d'Erion). Remise 3 %.
MAISON MAGOT, 54, rue du Marché, Nantes, neuf et occasion. Remise 5 %.
Automobiles
SOCIÉTÉ NANTAISE DES AUTOMOBILES PEUGEOT, 5, quai de l'Île-Gloriette, Nantes.
Remise 5 % aux syndiqués de la Loire-Inférieure sur fournitures directes, autres que voitures et pneumatiques.
Bandagiste
JEAN DESCHAMPS, 9, rue Boileau, Nantes. Remise 5 %.
Bazar
GRAND BAZAR DE LA BOURSE, F. Poirier, 50, rue de la Fosse et place de la Bourse, Nantes. Remise 5 %.
Bijouterie-Horlogerie
PAUL DIEDISHEIM, 2, rue Boileau, Nantes. Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie. Remise 10 %.
ANDRÉ FAGOT, 24, rue de la Marine, Nantes. Bijouterie, joaillerie. Remise 10 %.
H. CHAPPELLE, 17, rue de la Bellerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie. Remise 10 %.
PAVIN-PISSOT, 11, rue de la Bellerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie. Remise 10 %.
H. LANGLOIS, 19, rue de la Marne, Nantes. Joaillerie, antiquités. Remise 10 %.
Bouchons
MARCEL NORMAND, 2, rue Guépin, Nantes. Articles de cave et Tonnelierie.
Remise 5 % sur bouchons, articles de caves et les soins du vin.
J.-B. TOULON, 7, quai Brancas, Nantes (près la Poste), Tous articles de cave. Remise 5 %.
Broderies
A. CHAPEAU, 8, rue Mathelin-Rodier, Nantes. Broderies or, argent et soie. Ornaments d'Eglise, Bronzes. Orfèvrerie. Remise 10 %.
Cadeaux
AU PACHA, R. Jacob, 9, 11, 13, passage Pommeraye, Nantes.
Articles p^r fumeurs. Remise 10 %.
Maroquinerie, cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.
AU LOGIS BRETON, passage Pommeraye (galerie du milieu de l'escalier). Cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.
Chapellerie
CHAPELLERIE MERCIER, F. Chesneau, 5, 8, place du Pilori, Nantes. Remise 10 %.
TOURNIER, chapelier, 39, rue de Verdun, Nantes. Remise 10 %.
CHAPELLERIE DE LA BOURSE, 28, place de la Bourse, et rue Thurot, Nantes. Remise 5 %.
P. BOUILLE, chapelier, 5, rue de la Fosse, Nantes. Remise 10 %.
DELTY, chapelier, 21, rue Crébillon, Nantes. Remise 10 %.
MAXIM'S, chapelier, 1, rue Boileau, Nantes. Remise 10 %.
Chaussures
PERROUIN VICTOR, 6, rue de Feltre, Nantes. Remise 5 %.
J. BRIAND, « Au Chat Botté », 4, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 %.
CHAUSSURES LEGENDRE, 20, rue Contrescarpe, et « A la Renommée », place du Bon-Pasteur, Remise 5 %.
CHAUSSURES ROGER, 2, rue de l'Echelle, Nantes (au bas des marches du Bon-Pasteur). Rerise 5 %.
MAISON CHARLES TESSIER, 5, rue de Feltre, Nantes (en face le marché). Remise 10 %.
CHAUSSURES DRESSOIR, 7, rue Crébillon, Nantes. Remise 5 %.
CHAUSSURES PAUL, 8, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.
A. MARTIN, « Cordonnerie Moderne », 23, place du Bon-Pasteur, Nantes. Remise 5 %, même sur les marques.
CHAUSSURES RENE, 16, rue d'Orléans et Passage d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.
G. LETOURNEAUX, 7, rue Guépin, Nantes. Remise 5 %.
J.-B. LAMBERT, 17, rue Louis-Blanc (près Gare Etat), Nantes. Spécialité chaussures de travail, Remise 5 %.
Chemiserie
MAISON LE PÉHIVE, Camboulive, Succ^r, 3, rue d'Orléans, Nantes. Chemiserie, lingerie, bonneterie et blanc. Remise 10 % (sauf sur marques et soldes).
Chirurgien-Dentiste
Ph. FIEUX, 13, rue Lafayette, Nantes. Remise 5 %.
Coiffeur
MAISON CLEMENT, 8, rue Voltaire, Nantes. Remise 10 % pour indérissables et parfumerie.
Couronnes Mortuaires
A. LÉGLANTINE, 1, rue du Moulin, Nantes. Remise 10 %.
Cycles
L. CHAPIN, Cycles Peugeot, 1, rue Strasbourg, Nantes.
Sur motos. Remise 3 %.
Sur vélos. Remise 5 %.
Sur accessoires. Remise 10 %.
DOCKS DES CYCLES, AUTOS, MOTOS, 50, rue de la Fosse, Nantes (angle de la rue Jean-Jacques-Rousseau). Remise 5 %.
Dentelles
PETIT JACQUES, 14, rue Crébillon, Nantes. Dentelles, broderies, mouchoirs, bonneterie. Remise 5 %.
Droguerie
DROGUERIE DU CHATEAU, P. Martinetty et C^{ie}, 10, quai du Port-Maillard, Nantes. Remise 3 à 5 % (sauf sur certains produits).
Electricité
A. VIVANT & SES FILS, - bis, avenue Carnot, Nantes. Remise 5 %.
Fourrures
FOURRURES CHARLES, 19, rue du Calvaire et 21, rue du Chapeau-Rouge, Nantes. Remise 5 % (sauf sur soldes).
AU SINGE PERLE, 3, rue Franklin, Nantes. Fourrures, pelleteries, Remise suivant importance de l'achat.
Parfumerie
SARRADIN, Parfumeur-Savonnier, 7, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 % et timbres Nantais.
Pharmacies
PHARMACIE LEMAITRE, 18, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.
PHARMACIE DE LA PLACE ROYALE, H. Le Bonze. Tarif réduit (accordé aux assurés sociaux), même pour commandes adressées par Poste.
GRANDE PHARMACIE DE PARIS, place Royale et rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 % sur tous les produits (eaux minérales et produits à prix imposés exceptés). Remise 5 % par l'Optique de Paris sur les articles de lunetterie.
Porcelaines
DUMIGRON, 9, rue de la Marné et 34, rue de l'Emery, Nantes. Porcelaines, faïences, cristaux, verreries, etc., etc. Remise 5 %.
Quincallerie
L. DE ROUSIERS, 2, quai des Tanneurs, 1, place du Cirque, Nantes. Remise 5 %.
Tissus
GEORGES GANUCHAUD & FILS, 13, 15, 17 et 19, rue de la Paix. Succursale, 5, rue Crébillon. Nantes. Remise 5 %.
AU PONT DE LA POISSONNERIE, A. Arroutet, 1 et 3, quai Guignay-Trouin, 2, rue Bon-Secours. Tissus Nouveauté et Confection. Remise 5 %.
AU PONT DE TOUSSAINT, Alloué, 1, rue Petite-Besée, Nantes. Tissus-Confection. Remise 10 %.
Vêtements
GRANDS MAGASINS DU PONT-NEUF, 20, rue d'Orléans. Vêtements confectionnés et sur mesure pour hommes et enfants. Remise 5 % (sauf certains articles réclames et vêtements de travail Lafont).
AU SANS PAREIL, 10, rue du Calvaire, Nantes. Remise 5 % (sauf réclames et spécialités).
A LA BELLE FERRIERE, 12, rue J.-J. Rousseau, Nantes. Remise 10 %.
MAISON GARNAUD, 5, quai Fieselles, Nantes. Remise de 5 à 10 %.
VETEMENTS H. PETIT, 8, place du Commerce, Nantes. Remise 5 %.
AUX TRAVAILLEURS, rue Dos d'Ane, n° 52 (en face l'octroi de Pont Rousseau), Nantes. Remise 10 %.
Vins
ENTREPOTS VINICOLES DE L'OUEST, 8, rue Haudaudine, Nantes. Remise 3 % sur vins de table. Remise 5 % sur vins fins et liqueurs (marques exceptées).
CLISSON
LE MAO, Chaussures, rue Bassé-du-Château, à Clisson. Remise 10 %.
PHARMACIE MENEUX, rue des Halles, à Clisson. Remise 5 %. Spécialités et Eaux Minérales exceptées.
LEGÉ
ERNEST GUBERT, Tissus, à Legé. Remise 5 %.
FAIRE LIRE CE BULLETIN C'EST RENDRE SERVICE A VOS VOISINS

FEUILLETON DU Bulletin 28

Le Poids du Soupçon

PAR Jean de BARASC

— Mais M. Bargaude, qu'est-ce qu'il a dit lui ?
— Il n'a rien su. Ses camarades lui ont tout caché de cette discussion.
— Pourquoi ? C'était bien plutôt à lui à se défendre contre les calomnies de ce M. Morgex.
— Ma pauvre Hélène, s'ils ne l'ont pas prévenu, c'est que M. Bargaude est parait-il vraiment le fils de ce Bouchany, qui était, il y a vingt ans, menuisier à Malemort.
Hélène pâlit. Sans le savoir, elle avait laissé prendre un peu son cœur. Elle s'en apercevait maintenant au trouble douloureux qui la saisissait.
— Ce n'est pas possible, murmura-t-elle. M. Bargaude n'est pas le fils d'un ouvrier. Inconsciemment, la protestation de son éducation de petite bourgeoise montait à ses lèvres. Comme Gabriel de Linas avait relevé Bargaude à ses propres yeux en le déclarant digne d'Hélène Proust, ce fut

Jeanne de Masorel qui prit contre son amie la défense du fils du menuisier. C'est en effet dans les vieilles familles grandes dans les traditions de l'ancienne France que se professe encore le mieux le respect et l'estime du mérite pauvre.
Combien de devises le proclamaient : « Honneur passe richesse ! Ni or, ni argent, mais honneur ! Bien aimer, bien servir ! Li vrai et bon noblesse sont toujours courtois ! Vraie noblesse nul ne blesse ! » et tant d'autres.
— Hélène, protesta Jeanne de Masorel, si M. Bargaude est parvenu à sa position à force de travail et de bonne conduite, je pense qu'il n'en est que plus digne. Avant de rien savoir de sa famille tu le trouves, comme tout le monde du reste, parfaitement bien élevé ! Mieux que beaucoup d'autres même ! Tu vois combien ses camarades l'aiment et le défendent à l'occasion. Le visage d'Hélène s'illumina sous ces reproches qui flattaient délicieusement ses secrètes tendresses. Son cœur était fait pour s'ouvrir à toutes les générosités.
— Oh ! dit-elle avec un sourire de gratitude, je le sais bien, va ! Mais comme tu es droite, toi ! comme tu comprends juste ! C'est vrai qu'il n'a que plus de mérite, le pauvre garçon !
Les yeux de Jeanne pétillèrent d'une lueur de malice.
— Il me semble qu'il ne l'est pas indifférent.
— Je n'aime pas qu'on fasse de la peine

à personne. Je trouve odieux qu'on aille révéler cette vieille histoire de vingt ans pour la jeter à la figure de M. Bargaude, qui est un honnête homme, lui, si son père ne l'était pas.
— Oh ! comment peux-tu croire cela ? Il était sans doute innocent, puisqu'il fut acquitté.
— Tu en es sûre ?
— Père me l'a dit.
— Alors ce sont des calomnies que M. Morgex colporte ainsi partout ?
— Ne te doutes-tu pas du motif qui le pousse ?
Hélène réfléchit.
— Non ! dit-elle.
— Eh bien, moi, je crois l'avoir trouvé. Il prétend à la main... et il est jaloux de M. Bargaude.
— Ah ! le misérable ! s'écria Hélène indignée. Le lâche !... S'il croit que c'est un moyen de gagner sa cause !
Elle se leva toute frémissante. Elle marcha vers l'élegant bureau où elle serrait ses chastes souvenirs de jeune fille, y prit un album et, revenant s'asseoir, commença à le feuilleter vivement.
— Que fais-tu donc ? demanda Jeanne.
— Tu vas voir... Ah ! voilà la page de ce monsieur.
Et, d'un geste brusque, elle arracha une feuille de son album.
— Là, fit-elle, voilà qui est fait... Et je la lui montrerai.

— Il te demandera la raison de ta rancune.
— Je la lui dirai.
— Tout entière ?
— Absolument. Je trouve sa conduite infâme vis-à-vis de M. Bargaude, qui était reçu ici au même titre que lui.
— Mais si pour se justifier, il essaie de te démontrer que le père de M. Bargaude était bien réellement criminel, que feras-tu ?
— Je n'en sais rien... Je pourrais toujours lui dire qu'il ment.
— Eh bien ! je t'approuve. Mais dis-lui ses vérités au jour que je serai là ; ça me fera plaisir de voir sa grimace.
Quand Hélène fut seule, à la réflexion son idée d'interpeller M. Morgex lui parut hasardeuse. Elle demanda donc conseil à son institutrice. La brave anglaise faillit s'évanouir.
— Aoh ! Très shocking ! Vous ne devez pas faire ça. C'était tout à fait inconvenable !
Sur cette admonestation émue, la pauvre Hélène se décida à révéler à ses parents les sentiments qu'elle éprouvait à l'égard de M. Morgex. Eux, du moins, pourraient le prier de rester chez lui.
Le soir, après dîner, la partie de cartes qu'elle avait coutume d'accorder gentiment à son père lui parut une occasion favorable de présenter sa requête.
Aux premiers mots de sa fille l'architecte la regarda avec une sorte d'effarement.
— Jeanne l'a dit que Bouchany avait été

acquitté ? dit-il. C'est vrai.
— M. Morgex prétend qu'il est coupable.
— Qu'en sait-il ?
— Il le dit partout, paraît-il.
Les yeux du vieillard se firent pleins de détresse.
— Que t'importe tout cela ? murmura-t-il. Pourquoi te tourmentes-tu de choses si étrangères à notre famille ?
Sous les regards de son père, Hélène baissa les yeux en rougissant. L'architecte demanda encore :
— M. Morgex raconte peut-être que Bouchany était le père de M. Bargaude ?
Hélène rougit plus encore.
— Oui, dit-elle. Et il paraît que c'est vrai.
M. Proust comprit. Le trouble de son enfant achevait de l'éclairer. Depuis longtemps, Mme Proust et lui avaient présenté la sympathie née au cœur de leur fille pour le jeune officier. Ils échangeaient un regard ému.
— Ma chère petite, dit l'architecte d'un ton grave, tu as bien tort de te troubler des insinuations plus ou moins perfides de M. Morgex. J'ai su bien des choses sur cette affaire de l'Eyssette, qu'il ne connaît que par de vagues ouï-dit. Tu peux me croire ; Bouchany n'a eu que des apparences contre lui.
Hélène écoutait avidement.
— Si les apparences étaient contre lui, dit-elle déconcertée, il est naturel qu'on l'ait accusé... qu'on l'accuse encore...
Le vieillard semblait gêné. Sa femme se

souvenait, non sans terreur, des affreux jours de naguère. Elle retrouvait sa physiologie de son mari quelque chose des angoisses mystérieuses qu'elle y avait lues jadis.
Souvent l'étranger de son attitude et de ses propos d'alors lui était revenue en mémoire. Mais tremblant toujours qu'une émotion ramènât ces terribles crises nerveuses dans lesquelles il avait failli laisser la vie, elle s'était fait un devoir de ne jamais l'interroger. Heureuse de l'avoir sauvé, fière de lui, elle avait joué sans aucun mélange d'amertume de la considération que tout Brive témoignait à son mari.
En ce moment, elle attendait sa réponse avec anxiété.
— Je sais, te dis-je, répondit-il, oppressé, que ce n'est pas Bouchany qui tua notre oncle Matheron. J'en ai des preuves... certaines... mais dans des circonstances si douloureuses que j'ai toujours cherché à les bannir de ma mémoire... Aie donc confiance, ma chère enfant... ne me demande pas plus que je ne voudrais le dire et rapporte-t'en à moi. Le lieutenant Bargaude n'a pas à rougir de ses origines... au contraire, le souvenir des humiliations imméritées qu'a subies autrefois le pauvre Bouchany me rend son fils encore plus sympathique et je compte l'accueillir désormais avec plus de cordialité que jamais.

(A suivre)

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

159. — VIGNOBLES ET PEPI-
NIERES des meilleures variétés d'hy-
brides sélectionnés : Seibel blanc
4986, 5400, 10868 ; Condorc 13 ;
Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487,
5495, 8916, 11803, très beaux plants
et boutures. Prix spéciaux par gros-
se quantité, authenticité garantie.
S'adresser à Auguste Terrier, viti-
culteur, La Blanchetière, La Cha-
pelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

174. — A vendre, beaux PLANTS
DE VIGNE greffés et producteurs
directs recommandés, authenticité
et sélection garanties. S'adresser à
M. E. Girault, Viticulteur-Pépinier-
iste, Domaine de la Ronde, à
Jumay-Viel (Vienne).

175. — VIGNOBLES en produc-
tion et pépinières de Muscadet, Pi-
not et Colombar, greffons sélec-
tionnés à vendre ; autres rouges Seibel
Blanc 4986 et autres rouges 4643,
5455, Bacos blancs et rouges, Noah,
Othello, Bertille 450. Très beaux
plants racinés et bien poussés, en
grande quantité, authenticité garan-
tie. S'adresser à Meneux, viticulteur
au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer
(Loire-Inf.).

183. — A vendre : PLANTS DE
VIGNES racinés hybrides produc-
teurs directs des meilleures variétés,
en plants extras :
Blancs : Seibel 880, 4986, 5061,
5279, 5400, 6168, Baco 22A, Bertille
Leyve 450.

Rouges : Seibel 4643 (Le Roi des
Noirs), 5437, 5455, 5487, Bertille
Leyve 262 (Le Commandant), Baco 1
et Gaillard 2.

Greffés : Muscadet, Gros-plant,
Pinot, Seibel 5455 et 8745.
Authenticité garantie à 100 %.
Notice descriptive et prix-courants
sur demande. S'adresser à A. Auneau,
Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer
(Loire-Inf.).

191. — A vendre beaux PLANTS
D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argen-
teuil », plant sélectionné extra.
S'adresser M. Robert Maurice, à
Sainte-Luce.

203. — PEPINIERES J. Foulon-
neau, Saint-Christophe-la-Croquerie
(Maine-et-Loire), offrent plants de
vigne greffés et hybrides toutes va-
riétés, bois pour preffage, 10 pom-
miers, tige 2 mètres, 0 m. 10 et
0 m. 12 de tour, 165 fr. 0 m. 08 à
0 m. 10, à 120 fr. ; 10 pommiers basse
tige variés, 50 fr. ; le tout franco
toutes gares. Prix-courants franco.

204. — A vendre, PLANTS D'AS-
PERGES, grosse hâtive d'Argenteuil,
en racines de 1 et 2 ans, bien sélec-
tionnées. S'adresser à M. Chapeau
père, Belle-Vue, Sainte-Luce (L.-I.).

205. — A EXPLOITER à mi-fruits
pour le 23 avril prochain, ferme de
10 hectares d'un tenant, près bourg
industriel. S'adresser pour rensei-
gnements et traiter à M. Fillardier,
industriel à Gétigné (Loire-Inf.).

206. — A vendre un MOULIN A
FARINE avec meule horizontale
40 cm. de diamètre, état neuf, mar-

que « Garnier ». S'adresser au Syn-
dicat.
209. — Offre CONDUITE INTE-
RIEURE « Ford » 1929, parfait état :
3500 fr. M. Hardy, Chéméré (L.-I.).

210. — AUTO « Donnet », sept
places, conduite intérieure, très bon
état, conviendrait hôtel, garage ou
commerçant ; pressé, cause départ ;
petit prix. Gouvello, Sarzeau (Mor-
bihan).

211. — Les plus importantes PE-
PINIERES de toutes variétés de
vignes. Prix-courants franco sur de-
mande. Lemerle, le Lion-d'Or, Nantes.

212. — A vendre, à Monnières,
100 FAGOTS à un lien. S'adresser
Richard, 3, place de la Monnaie,
Nantes.

213. — A vendre PLANTS DE
VIGNES greffés, Gros Lot de Cin-
quante, Seibel 5455 et gros-plants.
Producteurs directs racinés extra :
Seibel 5455, 4643, 4986, 156, 880 ;
Baco rouge et blanc, Gaillard, Othel-
lo, Noah, etc. ; boutures toutes va-
riétés. Prix-courant franco sur de-
mande. F. Chesneau, horticulteur-
pépinieriste, La Bernerie.

DEMANDES

136. — JEUNE MENAGE demande
place, mari jardinier, femme à tout
faire. Prendre adresse chez M. Dau-
guet, notaire, 14, rue Crébillon,
Nantes.

139. — On demande de suite, ME-
NAGE, trois ou quatre personnes pou-
vant travailler, pour ferme de
14 hectares, à la porte de Nantes.
S'adresser au Syndicat.

140. — On demande de suite, on
pour avril ou novembre 1934, un
MENAGE, trois personnes au moins
pouvant travailler, pour prendre
ferme de 15 hectares, à moitié fruits,
châpeli et instruments fournis par
le propriétaire. S'adresser au Syn-
dicat.

141. — Suis acheteur environ 6.000
kilos D'AVOINE par toute quantité.
Faire offre au Bureau du Syndicat.

142. — Cherche place GERANCE
propriété, ou ferme, travaillant, fem-
me occupée basse-cour, toutes mains ;
mari sachant conduire auto. Bonnes
références. Libre de suite. S'adres-
ser au Syndicat.

143. — Jeune homme JARDINIER,
âge de 21 ans, demande place chez
maréchal ou toutes autres cultures,
ayant toujours travaillé à la terre.
S'adresser au Syndicat.

144. — JEUNE MENAGE, 22 à
24 ans, demande place, mari jar-
diner, vigneron ; femme à tout faire.
S'adresser à M. Constant Charriaux,
à la Touquetterie, Saint-Philbert-de-
Grandlieu (Loire-Inf.).

145. — On demande, pour cam-
pagne banlieue de Nantes, un ME-
NAGE JARDINIER, l'homme à toutes
mains, sachant conduire auto ; la
femme basse-cour et lessive. Bonnes
références. Libre de suite. S'adres-
ser au Syndicat.

références exigées. S'adresser au
Syndicat.

146. — Jeune Bretonne cherche
place, comme bonne. S'adresser à
Mlle Tanguy Philomène, 10, rue
Astor, Quimper (Finistère).



NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales
et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 23 novembre.
Farine de froment..... 188
Ble (d'après la nouvelle loi) 119 50
Avoines grises ou noires..... 163
Avoines bigarrées..... 49
Sarrasin Bretagne..... 77
Sarrasin Loire-Inférieure..... 79
Orge indigène..... 65
Orge d'importation..... 52
Sous bonne fabrication..... 47 à 48

Ces cours s'entendent par wagon com-
plet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

Cours du 17 novembre

VEAUX : 495. — Le kilo sur pied :
1re qualité, 4 à 5,25. Moyenne : 4,625.
BOEUF : 15. — Le demi-kilo : De-
vant : 1re qualité 3 à 3,50 ; 2e qual.,
2 à 2,50 ; 3e qual., 1 à 1,50. — Der-
rière : 1re qualité, 3,25 à 3,75 ; 2e qual.,
2,25 à 2,75 ; 3e qual., 1,25 à 1,75.

Ces cours sont les prix pratiqués par
les éleveurs en viande rendue.
MOUTONS : 293. — Le demi-kilo :
1re qualité, 6,50 à 7,50 ; 2e qual., 5,50
à 6,50.

AGNEAUX. — Sans tarif

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

DE CAMPAGNE

ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 495. — Le kilo sur pied :
3,50 à 3,25.

Il est à observer que ces prix s'en-
tendent hors ville, frais de marché,
perte de kilo à déduire : 0,55

Moyenne : 3 fr. 80

BOEUF : 15. — Devant : 1re qualité,
2 fr. ; 2e qual., 1 fr. — Derrière :
1re qualité, 3,25 ; 2e qual., 2,25 ;
3e qual., 1 fr.

MOUTONS : 293. — Le demi-kilo
sur pied : 1re qualité, 6,75 ; 2e qual.,
5,25.

Vente très mauvaise en tout

Fourrages

On cote suivant lieux de production,
les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes..... 185 à 190

Paille d'orge en bottes..... 180 à 185

Paille d'avoine en bottes..... 185 à 190

Foin, les 500 kilos..... 140 à 170

Moyenne : 150

On cote aux 100 kilos logé départ :

Lingots Nord, 275 ; Vendée, 270 ; Bour-
gogne, 185 ; Landes, 210 ; Cocos Pyr-
énées, 180 ; Plats Midi nature, 180 ; Gros
200 ; extra, 220. Chevrilles Arpajon, 450
à 490. Lentilles vertes du Puy, 320.
Pois ronds Nord, 135 ; décortiqués, 205.

Cours des Vins

Muscadet nouveau, la bar-
rique suivant qualité et
origine..... 550 à 650

Gros-plant nouveau, la bar., 225 à 300

Seibels nouveaux..... 250 à 325

Othellos nouveaux..... 225 à 275

Noah nouveau, la barrique, 130 à 160

le kilo, 0 fr. 50. — Céleri rave, les six,
5 fr. — Céleri blanc, les six, 5 fr. —
Choux-fleurs, la pièce, 0 fr. 50. —
Choux Bruxelles, le kilo, 3 fr. —
Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées,
les 12, 2 fr. — Endives, le kilo, 3 fr. —
Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards,
le kilo, 1 fr. — Laitues, les 24, 3 fr. —
Mâche, le kilo, 2 fr. — Navets, la
botte, 0 fr. 50. — Noix, le kilo, 3 fr. —
Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons,
le kilo, 1 fr. 25. — Pommes, le kilo,
1 fr. 50 à 3 fr. 50. — Poireaux, la
botte, 3 fr. — Poire, le kilo, 2 fr. 50.
— Radis, les 12, 5 fr. — Raisin, le
kilo, 6 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50.

MARCHÉ DES INNOCENTS
Paris, 22 novembre.

POMMES DE TERRE. — Les cours se
déclinent de leur niveau avec difficul-
té pour certaines variétés. On cote aux
100 kilos, wagons départ, marchandise
sèche : *Ersteling* (Paris en culture),
25 à 28 ; du Loiret, 27 à 28 ; Nord,
27 ; *Magenta* de Bretagne, 28 ; *Sauvage*
de Bretagne, grosses tréces, 29 à
30 ; toutes venantes, 21 à 23 ; du Loir-
et, 32 ; du Poitou, 33 à 34 ; de la
Creuse, 32 à 33 ; *Fleur* Bretagne, 23 ;
Juli de Bretagne, 20 à 21 ; *Fin de*
Bretagne, 22 à 23 ; *Industrie*
Nord, 23 à 24 ; *King Edward* Bretagne,
terminée ; *Etoile* du Nord du Loiret,
32 à 33 ; de Bretagne, 27 à 28 ; *Jaune*
de Bretagne, 22 à 23 ; *Sartilly*, 22,50 ;
23 ; Loiret, 21 à 22 ; *Parisienne* du
Loiret, 30 à 32 ; *Rosa* Loiret-et-Cher, 45
à 47 ; Loiret, 47 à 48 ; *Côtes-du-Nord*,
38 à 39 ; *Morbihan*, 37 à 38 ; *Marne*,
50 à 53 ; *Armanche* Maine, 49 à 50 ;
Royale d'Orléans, 55 ; *Beauvilliers* Sarthe,
20 à 21 ; Bretagne, 22 à 23 ; *Royal*
Kidney Loiret, 20 ; *Marne*, 21 à 22 ;
Maerker de Bretagne, 17 à 18 ; *Char-
lotte* Bretagne, 19 ; *Gentil* blan-
che et Meur, 17 ; *Wollmann* Seine-et-
Oise, 22,50 ; *Idéal* Nord, 21 à 23.

CAROTTES. — Affaires restreintes.
Les 100 kilos wagons départ, marchan-
dise logée : Auxonne, 40 ; Poitou, 33
à 40 ; Nord, 40 ; Luc, 38 ;

Marché des plus calmes. Les 100 kilos,
wagons départ, marchandise logée :
Auxonne, 70 ; Verberie, 100 ; Rostoff,
48 ; Saint-Brieux, 55 ; Charleville, 30 ;
Poitou, 68 ; Mazé, 90 ; Le Poulligneau,
75 ; La Ferrière, 100 ; Luc, 80 ; Syrie,
50 (quai Marseille).

PAILLERES ET FOURRAGES
Marché libre.
Les pailles pressées sont fermes et
les fourrages soutenus. On cote aux
100 kilos départ : Centre, Ouest, Nord,
Est :

Paille de blé, 6,50 à 7 ; d'avoine,
6,80 à 7 fr. ; d'orge ou escourgeons, 5,30
à 6 fr.

Foin, 33 à 35 ; Luzerne, 35 à 38 ;
Trèfle, 29 à 30.

LEGUMES SECS
Les cours sont restés inchangés, en
dehors d'un peu de hausse en cocos
et en chevriers.

On cote aux 100 kilos logé départ :
Lingots Nord, 275 ; Vendée, 270 ; Bour-
gogne, 185 ; Landes, 210 ; Cocos Pyr-
énées, 180 ; Plats Midi nature, 180 ; Gros
200 ; extra, 220. Chevrilles Arpajon, 450
à 490. Lentilles vertes du Puy, 320.
Pois ronds Nord, 135 ; décortiqués, 205.

Cours des Vins
Muscadet nouveau, la bar-
rique suivant qualité et
origine..... 550 à 650

Gros-plant nouveau, la bar., 225 à 300

Seibels nouveaux..... 250 à 325

Othellos nouveaux..... 225 à 275

Noah nouveau, la barrique, 130 à 160

Grands Réseaux de Chemins de Fer français

TRANSPORT DES MARCHANDISES EN CADRES OU CONTAINERS

Commerçants ou Industriels qui dis-
posent de camions automobiles, camion-
neurs, groupiers et entrepreneurs de
transports, le transport de porte à
porte des marchandises de toute na-
ture est assuré par la liaison du rail
et de la route, grâce aux cadres ou
containers.

Ces emballages, véritables fractions
de caisses de wagons amovibles — cer-
tains types sont même repliables —
facilitent encore les envois à destina-
tion des pays d'outre-mer. Leur emploi
vous donnera toute satisfaction, com-
modité et prix.

Vous économiserez les dépenses d'em-
ballage et comme la taxe de transport
est établie sur le poids net de la mar-
chandise, la tare des cadres n'entraîne
pas en ligne de compte pour le calcul
de la taxe.

Les appareils de levage des gares
sont mis gratuitement à votre dispo-
sition pour charger les cadres de ca-
mion sur wagon et les décharger de
wagon sur camion.

Si les cadres sont pris ou livrés à
domicile par le chemin de fer, c'est
le chemin de fer qui se charge de
toutes les manutentions.

Les cadres ou containers voyageant
à vide sont taxés à l'unité, d'après un
barème très bon marché, à bases dé-
croissantes.

Vous pouvez être propriétaires des
cadres les mieux adaptés à vos propres
transports, suivant la nature des mar-
chandises : cadres ouverts ou fermés,
cadres légers ou lourds, cadres frigo-
rifiques pour denrées périssables, etc...
Si vous avez déjà des cadres ou si vous
voulez en faire construire, soumettez-
en le plan à l'un des Réseaux, avec
indication des matériaux de construc-
tion, de la tare, des marchandises que
le container doit recevoir.

Si vous n'avez pas de cadres, vous
pouvez demander aux chemins de fer
d'en mettre à votre disposition, soit
pour un voyage, soit pour une période
déterminée.

Les cadres appartenant aux Grands
Réseaux et donnés en location ont
généralement une capacité de charge-
ment de 3.000 à 4.500 kilos, et un
volume intérieur de 3 m³ à 13 m³.
Certains réseaux possèdent des cadres
ouverts qui ont une capacité de charge-
ment de 2.000 à 4.000 kilos, et un
volume intérieur de 1 m³ 3 à 9 m³.

La mise à disposition par le che-
min de fer de cadres ouverts ou fer-
més permet de se rendre compte des
avantages du transport en cadres et
de faire des essais, avant d'engager des
capitaux pour l'achat et l'immatricula-
tion des cadres.

Les transports en cadres peuvent,

comme les transports ordinaires des
marchandises, s'il en remplit les
conditions, bénéficier du tarif au
wagon-kilomètre, qui offre au public
des avantages appréciables, prix ré-
duits (de 3 fr. à 5 fr. par kilomètre),
délais de transport abrégés, etc...
Les transports en cadres peuvent
également bénéficier du tarif pour les
transports avec date de livraison ga-
rantie qui prévoit le versement par le
chemin de fer, d'une indemnité forfait-
aire en cas de retard.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
Bœuf. — 1re catégorie, 6 à 9 fr. ;
2e cat., 3 fr. à 3,75 ; 3e cat., 0,50
à 2,50.
Veau. — 1re catégorie, 5,50 à 9 fr. ;
2e cat., 5 fr. ; 3e cat., 3,50 à 4,50.
Mouton. — 1re catégorie, 9 fr. ;
2e cat., 8 à 8,50 ; 3e cat., 4,50.
Porc. — 6 à 8 fr.
Bœufs, 70 à 75 ; farine première
qualité, 198 à 170 ; sons, 55 à 60 fr.
Foin, les 500 kilos, 150 à 160 fr. ;
paille de froment, 80 à 90 fr.
Pommes à cidre, de 230 à 240 fr. les
1.000 kilos.

Beurre ordinaire, le kilo, en gros
13,50 à 14 fr., détail 15,50 à 16 fr. ;
œufs, la douzaine, 8,50 à 9 fr.
Beufs gras, le kilo sur pied, 2,25
à 3 fr. ; bœufs de travail, la paire, 2.600
à 3.200 fr. ; vaches grasses, le kilo sur
pied, 2 à 2,50 ; vaches laitières, 1,700
à 2.100 fr. ; taureaux, le kilo sur pied,
2,50 à 2,75 ; veaux, 3,50 à 3,90 ; génisses,
800 à 1.100 fr. ; brebis, le kilo sur
pied, 2,75 à 3,25 ; moutons et agneaux
sur pied, le kilo, 4,75 à 5 fr.

Porcs de lait, 130 à 170 fr. ; porcs
maigres, 180 à 250 fr. ; porcs gras sur
pied, le kilo, 5,15 à 5,30 ; porcs de
trois mois, 250 à 350 fr.
Chevaux de travail, 2.500 à 3.200 fr. ;
bœufs poulains, 800 à 1.000 fr. ; infé-
rieurs, 500 à 700 fr. ; chevaux de bou-
cherie, 200 à 1.000 fr., suivant poids
et qualité.

NOZAY, 20 novembre.
Farine de froment, 170 à 172 fr. ;
farine de sarrasin, 170 à 172 fr. ; blé,
119,50 ; seigle, 70 à 72 fr. ; orge, 70
à 71 fr. ; avoine, 52 à 53 fr. ; sarrasin,
70 à 72 fr.

Grande barrique, 110 à 115 fr. à
la propriété, droits en sus.

Foin bonne qualité, 150 à 155 fr. ;
paille pressée, 90 à 95 fr. aux 500 kilos.
Pommes de terre, 25 à 30 fr. les
100 kilos.
Beurre, le kilo, en gros 15 fr. ; au
détail, 16 à 16,50 ; œufs, 8 fr. ; pou-
lets, la couple, petits 22 à 27 fr. ; gros
engraissés, 28 à 34 fr. ; la raison d'en-
viron 7,50 à 8 fr. le kilo vivant ; la-
pins, 9 à 12 fr. la pièce à 5,25 la
kilo vivant ; oies grasses, la pièce, 28
à 33 fr. (3,75 à 6 fr. le kilo vivant).
Lièvres, 22 à 23 fr. ; levrauts, 10 à
18 fr. ; lapins de garenne, 6 à 7 fr. ;
perdrix, 7 à 7,50.
Bœuf, 46 kilo sur pied, 2,60 à 3,10 ;
vache, 2 à 2,50 ; veau, 3,50 à 4 fr. ;
mouton, 4,75 à 5 fr. ; porcs gras, 5,10
à 5,50.
Porcets de six à huit semaines,
130 à 170 fr. ; de deux à trois mois,
180 à 230 fr. ; canards de trois à
quatre mois, 210 à 320 fr. ; jeunes
trouilles adultes, 230 à 310 fr., suivant
poids et qualité.

PONTCHATEAU
Poulets, la couple, gros 30 à 39 fr. ;
moines 17 à 20 fr. ; petits 15 à 17 fr. ;
perdrix, 8 fr. ; pigeons, la couple, 10
à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 15 fr. ;
lapins de garenne, 10 à 12 fr. ; lièvres,
20 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 10 à
10,50 ; beurre, la livre, 6 à 7 fr. ;
Châtinais, 5 fr. les 10 livres.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr. ;
moines 30 à 35 fr. ; petits 25 à 30 fr. ;
pigeons, 10 à 12 fr. La pièce : canards,
18 à 20 fr. ; lapins, 15 à 18 fr. ;
œufs, la douzaine, 10,80 ; beurre, la
livre, 6,50. Veaux, le kilo, 4 à 5 fr.

HERBIGNAC
Blé, 116 fr. ; avoine, 80 fr. ; son, 40
à 60 fr. ; paille, 20 fr. ; foin, 40 fr. ;
Bœufs, 3 à 3,50 ; vaches, 3 à
3,50 le kilo ; veaux, 3 fr. la livre ; porcs
gras, 5 fr. le kilo.

Beurre, 14 fr. le kilo ; œufs, 7,50 la
douzaine.
Poulets, 10 fr. ; perdrix, 7 à 8 fr. ; la-
pins, 7 fr. ; lièvres, 4,50 la livre.

PAIMBOEUF
Poulets, la couple, gros 27 fr. ; moines
24 à 25 fr. ; petits 18 à 20 fr. ; pigeons
la couple, 10 fr. ; lapins, la pièce, 10
à 12 fr. ; bœufs, la pièce, 15 à 14 fr. ;
le kilo ; œufs, la douzaine, 11 fr.

LEGE, 21 novembre.
Bœufs gras, 1re qualité 2,30, 2e qual.,
2,90, 3e qual., de 2 à 2,50. Vaches gras-
ses, 1re qualité 3,40, 2e qual., 2,80,
3e qual., de 1 à 1,30. Taureaux gras,
2,30 à 3 fr.

Beufs de travail, 3.400 à 5.000 fr. la
paire ; bœufs bœufs, taures et tau-
reaux maigres, 2,90 à 3 fr. ; vaches
pleines ou en lait, 1.000 à
2.100 fr.

Blé, 118 fr. ; farine, 171 fr. ; avoine
70 à 72 fr. ; blé noir, 90 fr. ;
Foin, 270 fr. les 500 kilos ; paille,
100 fr.

Poulets, la couple, gros 35 à 38 fr. ;
moines 26 à 34 fr. ; petits 20 à 25 fr. ;
lapins, la pièce, 8 à 15 fr.

œufs, la douzaine, 9,50 à 10 fr. ;
beurre, la livre, 7 à 7,50. Bœufs gras
le kilo sur pied, 2,25 à 3,25 ; bœufs de
travail, la paire, 3.000 à 5.000 fr. ;
vaches grasses, le kilo, 2 à 3 fr. ; vaches
laitières, la pièce, 1.000 à 2.500 fr. ;
veaux, le kilo, 4 à 5 fr. ; porcs, 5,00 ;
porcs de lait, la pièce, 150 à 200 fr.

Le Syndicat décline toute responsa-
bilité quant à la teneur de la Publicité
et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Plus de Chevaux poussifs

Généralisation radicale et rapide
de toutes les affections des
bronches et du pommier par
le renommé « SIROP FRUCTUS » du
vétérinaire suisse J. Bellwald. Le Sirop
Fructus (brevet) est un remède végétal.
Nombreuses années de succès constants.
Milliers de remerciements des proprié-
taires. Ne confondez pas mon produit
avec d'autres que des gens qui ne sont
pas de la partie essaient de vendre au
détriment de vos chevaux. Prix de la
boîte de 14 tubes, impôts et frais com-
pris, Fr. 31,50 franco.

Des avis pratiques concernant le ré-
gime et soins aux chevaux, ainsi que
le mode d'emploi accompagnent chaque
envoi. Afin d'éviter de graves erreurs,
adressez-vous directement à l'unique
dépôtitaire